

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 14 mars 2005, la Commission de gestion s'est constituée comme suit pour l'exercice 2004 :

Président (jusqu'au 30 avril 2005) :	M. Marc-Olivier BUFFAT, radical
Présidente (dès le 1 ^{er} mai 2005) :	M ^{me} Nicole GRIN, libérale
Vice-président (dès le 1 ^{er} mai 2005) :	M. Blaise Michel PITTON, socialiste
Secrétaire :	M. Daniel HAMMER
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M. Filip UFFER, socialiste, rapporteur M ^{me} Aline GABUS, POP
SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Yves-André CAVIN, radical
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, radical, rapporteur M. Philippe MIVELAZ, socialiste
TRAVAUX	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice M ^{me} Nicole GRIN (jusqu'au 30 avril 2005), libérale M. Marc-Olivier BUFFAT (dès le 1 ^{er} mai 2005), radical
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M ^{me} Josianne DENTAN, radicale, rapportrice M ^{me} Magali ZUERCHER, socialiste
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M ^{me} Graziella SCHALLER, libérale, rapportrice M. Roland OSTERMANN, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Raphaël ABBET, VDC, rapporteur M. Pierre PAYOT, POP

Préambule

L'actuelle législature étant prolongée de six mois, le tournus des présidences du Conseil et des Commissions permanentes a été modifié. De ce fait, M. Marc-Olivier Buffat a présidé la Commission de gestion jusqu'au 30 avril 2005 et la signataire de ces lignes a repris le flambeau le 1^{er} mai. Le présent préambule résume l'action conduite sous les deux présidents.

Les remarques formulées l'an dernier à propos du rapport sur l'état des motions en suspens sont, hélas, toujours d'actualité. Alors que ledit rapport devrait être remis au plus tard à fin septembre afin que le Conseil puisse en débattre avant la fin de l'année civile, il n'a été publié cette année que le 2 décembre. Les membres de la Commission l'ont reçu environ deux semaines plus tard, rendant impossible une réunion de la Commission avant la pause de Noël. La séance a donc eu lieu en janvier et cet objet a finalement été traité par le Conseil le 26 avril 2005...

Nous ne pouvons que déplorer la désinvolture avec laquelle la Municipalité traite, année après année, les propositions des conseillers communaux et le peu de considération qu'elle manifeste à l'égard du Règlement du Conseil. Ce rapport n'est plus qu'une formalité destinée à fixer chaque année de nouveaux délais de réponse aux motions que la Municipalité refuse de traiter. Au lieu de faire miroiter une réponse qui ne sera finalement pas donnée, la Municipalité serait mieux inspirée d'expliquer pourquoi elle n'entend pas donner suite à toute une série de propositions des conseillers communaux, quitte à ce que ces derniers refusent la réponse municipale.

Cette année, le rapport en question énumérait 68 motions en souffrance et 7 projets de règlement. La Municipalité s'engageait à faire connaître sa détermination avant le 30 juin 2005 sur 37 motions et les 7 règlements. Au 1^{er} juillet, cette intention n'était réalisée que pour 11 motions. La Commission regrette également que consécutivement à l'absence de préavis municipal sur les projets de modification du Règlement du Conseil, ce dernier ne pourra pas être révisé avant la fin de la présente législature, hormis sur les points rendus nécessaires par les dispositions des nouvelles Lois sur les communes (LC) et sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

A noter que cet exercice est annoncé, mais pas encore entamé, à la veille des vacances...

1^{re} observation : Afin que la Commission de gestion soit en mesure d'assurer son mandat selon la réglementation en vigueur, la Municipalité est invitée à respecter le délai du 30 septembre pour la publication de son rapport sur l'état des motions en suspens, ainsi que les nouvelles échéances fixées par le Conseil communal pour répondre aux propositions des conseillers. A défaut, la Commission de gestion se trouverait dans l'obligation de ne pas entrer en matière sur ce rapport.

L'affaire de mobbing dont la presse s'est faite l'écho au printemps, et pour laquelle la Ville a été contrainte de payer une indemnité de F. 800'000.- à une ancienne collaboratrice, a amené la Commission de gestion à interpellier la Municipalité, par la voix de son président, en date du 15 mars 2005. Les réponses apportées, ainsi que les intentions exprimées dans le préavis N° 2005/20 « Prévention et gestion des conflits » censé répondre à la motion Vuillemin n'ont pas été jugées satisfaisantes par les membres de la Commission, qui ont décidé de faire de cette question l'un des thèmes transversaux de l'examen de la gestion 2004. Les autres thèmes retenus sont la gestion du contentieux dans les services ainsi que la manière dont a été conduite l'opération Prestations 2004, ainsi que les effets obtenus ou escomptés à plus long terme. La Commission a également décidé de s'intéresser, dans la mesure du possible, à la question des subventions, thème qui pourrait, cas échéant, être approfondi l'année prochaine.

Enfin, il faut signaler l'intérêt manifesté par la Commission à l'affaire des taxis. Elle a demandé à recevoir une copie de l'arrêt rendu par le Tribunal administratif, requête qui a été acceptée par la Municipalité.

Remarques générales

La sécurité des bâtiments et des personnes (employés de la Ville et usagers) a été évoquée à plusieurs reprises par la Commission de gestion, sans obtenir de réponse satisfaisante de la part de la Municipalité. C'est dire que ce thème récurrent préoccupe toujours les membres de la Commission. Sans revenir sur le développement ayant conduit à la 1^{re} observation faite l'an dernier, une rencontre est prévue pendant l'été avec M. Meier, nouvel ingénieur de sécurité de la Ville, qui présentera sa mission et la façon dont il entend la conduire.

En attendant, plusieurs commissaires ont pu constater lors de leurs visites, que certains services s'étaient dotés de plans d'évacuation et d'autres pas. Cela amène la Commission à formuler l'observation suivante :

2^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre en place dans tous les locaux de l'Administration communale des plans d'évacuation, ainsi qu'une directive pour chaque place de travail selon les modèles relevés dans certains services.*

Dans plusieurs directions, les commissaires ont été étonnés par l'absence de données centralisées concernant le patrimoine immobilier de la Ville, et également par la non-existence d'un inventaire des locaux loués par ses services, soit dans des bâtiments dont elle est propriétaire, soit dans des bâtiments loués. Aux yeux de la Commission, un inventaire général constitue la base indispensable à l'instauration d'une véritable politique de gestion et d'entretien des locaux occupés par la Ville ou loués à des tiers. Un tel outil s'inscrit dans la ligne de la réponse à la motion Santschi et faciliterait grandement la planification des travaux d'entretien. Une mise en commun des études déjà effectuées dans certains services pour se doter d'un tel tableau de bord serait sans doute utile à l'élaboration de cet inventaire. A dessein, la Commission renonce à proposer de centraliser l'ensemble de ces données dans un seul service, mais elle ne s'y opposerait sans doute pas si la Municipalité décidait de franchir ce pas.

3^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter un inventaire complet des bâtiments appartenant à la Commune, ainsi que des locaux qu'elle occupe en tant que locataire, y compris les places de parc. Elle est également invitée à prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir renseigner la Commission sur l'affectation des objets qui lui appartiennent.*

Suite aux interrogations de certains commissaires au sujet de la protection juridique dont bénéficieraient les employés communaux impliqués dans un accident dans l'exercice de leurs fonctions, mais sans qu'une faute ou une responsabilité quelconque puisse leur être imputée, il est apparu nécessaire de demander à la Municipalité de prendre des dispositions en vue d'assurer la défense des droits de ses collaborateurs au cas où ils seraient attaqués au plan civil ou pénal.

4^e observation : *La Municipalité est invitée à garantir la protection juridique de son personnel dans l'exercice de ses fonctions.*

Les restructurations intervenues dans plusieurs directions ont amené les membres de la Commission à se faire expliquer les mesures prises pour aider les collaborateurs dont le poste est supprimé à retrouver un emploi dans un autre service de la Ville. Sachant qu'il n'y a pas beaucoup de postes véritablement permutable, il est cependant apparu intéressant de permettre aux employés « licenciés pour cause de restructuration » d'effectuer un stage dans un service ayant des postes vacants afin de tester l'éventualité d'un transfert et de favoriser la mobilité prônée par tous les responsables de ressources humaines.

5^e observation : *La Municipalité est invitée à adopter des mesures incitatives pour que les services qui recherchent du personnel puissent offrir des stages à des employés d'autres services de l'Administration dont le poste aurait été supprimé. A cet effet, elle est invitée à édicter une directive ou à modifier, le cas échéant, le Règlement sur le personnel.*

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Préambule

Les commissaires ont concentré leurs efforts sur un choix limité de services et se sont entretenus avec les personnes suivantes :

M. Bissat	Service de la révision
M. Guyaz	Unité d'évaluation et de conseil
M. Allamand	Service des études générales et des relations extérieures
M. Thonney	Service financier
M. Borloz	Service du personnel
M. Meier	Sécurité
M ^{me} Bohin	Service de l'information
M. de Torrenté	Service juridique
M ^{me} Berset	Egalité
M. Brélaz	Syndic

Nous tenons à les remercier pour leur accueil aimable, leur disponibilité et leurs suggestions.

Outre les thèmes transversaux décidés par la Commission de gestion (mobbing, sécurité, contentieux, Prestations 2004), nous avons poursuivi notre réflexion sur le rôle et les moyens des commissaires, ainsi que l'utilité pour les commissaires du rapport de gestion dans sa forme actuelle.

Par définition, les commissaires citoyens généralistes devraient pouvoir disposer d'informations suffisamment accessibles et synthétiques pour pouvoir faire leur travail de contrôle démocratique dans un laps de temps raisonnable. Ce que ne permet pas le rapport d'Administration générale et Finances. Nous remercions le Service d'organisation et d'informatique d'avoir tenu compte de nos remarques qui allaient déjà dans ce sens en 2003.

Nous recommandons donc une rénovation du rapport de gestion de cette direction dès l'exercice 2005.

Aujourd'hui le rapport de gestion d'Administration générale et Finances comprend des chapitres sans fil conducteur, simple juxtaposition de rapports de services sans synthèse de fond ni unité de forme. Il est souvent illisible et probablement pratiquement jamais ouvert. C'est moins un rapport de gestion qu'une vaste énumération de tâches accomplies. La structure du rapport devrait comprendre une table des matières à plusieurs niveaux, services et « sous-services », pour disposer d'une vue d'ensemble et faciliter l'accès rapide à l'information.

Le rapport de gestion devrait donner les informations de base sur l'état des services de l'Administration communale, les principales actions accomplies, les résultats obtenus et les évolutions prévisibles, ainsi que les points forts de l'action de chaque service. Les données statistiques devraient être fournies de manière à pouvoir comparer les chiffres sur plusieurs exercices.

La nomenclature des organigrammes devrait utiliser les mêmes termes que ceux qui sont repris dans les titres et le corps des textes.

Nous souhaitons la structure suivante pour l'exercice 2005, pour chaque service :

- un commentaire général synthétique sur l'évolution du service ;
- les données génériques des services (dotation en personnel, données synthétiques financières renvoyant aux comptes) ;
- des indications sur l'organisation interne (organigramme) et les changements ou faits marquants intervenus au cours de l'année sous revue.

6^e observation : *La Municipalité est invitée à modifier le rapport de gestion d'Administration générale et Finances en tenant compte des remarques formulées à ce propos.*

Remarque : *Le rapport de gestion est difficile à lire, une table des matières et un index en faciliteraient la lecture. Les organigrammes des directions devraient être complétés par des organigrammes de services dans les chapitres correspondants. En préambule de chaque présentation d'un service, un chapitre générique synthétique, expliquant la mission globale du service et indiquant des données sur l'évolution des effectifs d'une année à l'autre serait bienvenu.*

De manière générale une certaine normalisation dans la forme de présentation est souhaitable et faciliterait la lecture du rapport.

Thèmes transversaux

Sécurité des bâtiments et des personnes

Sans entrer dans les détails (nouvelles parois en bois à Chauderon pour empêcher l'entrée aux personnes non autorisées en dehors des heures de bureau), nos visites à la Louve, au Flon et à l'Hôtel de Ville nous ont confirmé qu'à ce jour aucun plan en la matière n'existait.

Nous constatons avec satisfaction l'engagement d'un ingénieur communal de sécurité. Nous l'avons rencontré et nous avons été favorablement impressionnés par ses connaissances et son expérience acquise dans le domaine de la sécurité au travail. La Commission de gestion souhaite d'ailleurs l'auditionner.

Une commission de sécurité et de protection de la santé au travail (CSPST) a été mise sur pied, des répondants sécurité et santé au travail sont désignés, un plan d'action pour le 1^{er} semestre 2005 est en cours.

Nous nous réjouissons de voir évoluer ce dossier en 2005.

Mobbing

Nous avons évoqué cette thématique avec nos différents interlocuteurs. Ceux-ci ne nous ont pas signalé de cas en suspens qui méritent une attention particulière de notre part. Lors de notre réunion avec M^{me} Berset (Egalité), nous avons pu approfondir les moyens de prévention des conflits et du mobbing. Nous avons également évoqué le préavis actuellement en cours d'examen auprès du Conseil communal.

Actuellement, il existe le groupe de confiance que préside M^{me} Berset depuis novembre 2004. Ce groupe serait remplacé par l'Aide à la résolution des conflits (ARC) évoquée dans le préavis concernant le mobbing.

D'autre part, nous avons appris que tout le personnel de la Ville ayant une fonction hiérarchique d'encadrement du personnel doit suivre 4 jours de formation « conduite du personnel » et 3 jours de formation « entretien d'évaluation ». Il nous a été rappelé que la définition du « mobbing » est complexe, mais il s'agit toujours de situation de non-reconnaissance de compétences mutuelles

(employeur/employé) conduisant à des actes et attitudes d'exclusion, de dénigrement systématique et de longue durée.

M^{me} Berset nous a signalé une augmentation du nombre de consultations en matière de gestion des conflits ; elle n'a pas d'explication à cette tendance (environ 31 consultations en 2004). Ces entretiens ont certainement permis aux personnes concernées de désamorcer des conflits potentiels. M^{me} Berset n'a pas connaissance de cas pouvant aboutir à une demande d'indemnisation pour mobbing.

Prestations 2004

M. Guyaz nous a informés de l'avancement de la démarche de recherche d'économies Prestations 2004.

Plusieurs décisions ne seront prises qu'en 2005 ; par conséquent, il semble plus utile d'examiner globalement l'opération pour le rapport 2005.

La Commission de gestion a reçu le tableau des passages des services et des décisions de la Municipalité, suite aux propositions des services. L'objectif de 3% d'économies semble avoir été atteint globalement. Nous nous référons aux tableaux réunis par M. Guyaz pour les détails.

Service du personnel

Le chef de service nous a expliqué le fonctionnement du réseau des répondants en ressources humaines (RRH). Nous avons relevé la bonne volonté de mise en œuvre de ce réseau de compétences, mais constatons également son point faible : en effet, le Service du personnel n'a pas le contrôle sur l'utilisation adéquate du réseau RRH. Un facteur de succès est notamment la volonté politique des responsables des différents services d'utiliser avec efficacité ces compétences techniques.

Remarque : *Quels moyens la Municipalité se donne-t-elle pour garantir le fonctionnement efficace du réseau RRH et permettre à l'ensemble des employés de la Commune d'être traités équitablement ?*

Service des études générales et des relations extérieures

Ce service a des missions multiples fortement influencées par la volonté du syndic. Après une orientation de la Ville vers l'Europe, puis un accent mis sur les relations avec le Canton, M. Brélaz réoriente le service en vue d'une amélioration des relations avec les milieux économiques.

Nous pouvons relever les changements importants qui ont eu lieu dans ce service.

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

La Ville a mandaté le SCRIS pour établir tous les renseignements statistiques la concernant. Il semble que nous bénéficions d'une nette amélioration de l'obtention de statistiques concernant le Grand-Lausanne ; les résultats peuvent être obtenus par Internet.

Association suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE)

Les mesures suivantes ont été décidées dans le cadre de l'opération Prestations 2004 :

- Diminution de 50% de la contribution due par l'ASCCRE pour l'année 2004 (-Fr. 50'000.-).
- Mise à disposition des locaux, mobilier et équipement actuellement utilisé par l'ASCCRE jusqu'en 2008.

- Fourniture de matériels divers encore en 2005 ; dès 2006 l'ASCCRE devra assumer ces charges elle-même.

Remarque : *Le flou concernant les activités de cette association et de ses relations avec la Commune n'est pas nouveau et nous nous étonnons que l'opération Prestations 2004 ait été nécessaire pour décider une diminution de la contribution de la Ville à l'ASCCRE.*

Coordination économique

Dans le cadre de nos discussions, il nous paraît utile de relever l'intérêt porté par le service sur les formes de rendement fiscal du territoire communal et notamment en collaboration avec le Service du logement, dans le but de développer non seulement des appartements subventionnés, mais également des objets pouvant attirer des contribuables plus aisés favorables aux finances de la Ville.

Transports publics de la région lausannoise

Nous constatons que les abonnés habitant les zones foraines (Bourdonnette, Vennes) sont pénalisés suite à l'introduction de la communauté tarifaire et à la décision municipale de ne plus subventionner ces abonnements.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Nous n'avons pas souhaité rencontrer le chef de service, mais nous tenons à relever qu'il a globalement très bien tenu compte de l'observation N° 7 et nous l'en remercions.

La politique informatique de la Ville devrait faire l'objet d'une investigation transversale pour le rapport 2005. Les applications réalisées pour les Services industriels par l'entreprise Neo technologies en collaboration avec la Romande Energie, la décision de remettre la responsabilité de la gestion documentaire à l'équipe informatique de la Direction des travaux et les débuts de la mise en route du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines nécessitent une approche globale qui ne peut être conduite par une sous-commission de gestion isolée.

Service juridique

Nous avons pu nous entretenir avec M. de Torrenté sur les conséquences financières de l'affaire de mobbing dans laquelle la Ville est en cause.

Il s'avère que notre assurance RC de la Winterthur pourrait être activée ; cependant, la Winterthur, estimant que le mobbing est un acte conscient et volontaire, prétend qu'elle n'a pas à en assurer la couverture. Notre juriste n'est pas de cet avis. Nous espérons donc être en partie dédommagés.

D'autre part, M. de Torrenté nous confirme qu'à sa connaissance il existe actuellement une seule autre procédure en dommages et intérêts (montant nettement moins élevé que le cas qui a défrayé la chronique), suite à un licenciement jugé abusif.

Le rapport du Service juridique a été rédigé par M. de Torrenté en respectant la consigne d'être très succinct. C'est vrai, mais nous constatons qu'il s'agit d'une énumération très peu compréhensible pour qui n'est pas au fait de la mission d'un tel service. Nous le remercions d'avoir pris le temps, entre plusieurs piles de dossiers, de nous l'expliquer.

Service de l'information

Nous nous sommes intéressés en particulier au site internet www.lausanne.ch et à son évolution future. Voici les informations que nous a données M^{me} Bohin :

Actuellement, le contenu est alimenté par environ 100 contributeurs des services qui, par courriel, selon un canevas standard, fournissent des informations en vue de leur publication sur le Web. Une validation sur la forme a lieu par le Service de l'information.

Une mise à jour de la forme du site lausanne.ch est prévue pour octobre 2005, le contenu n'a pas changé, c'est surtout la porte d'entrée qui permettra un accès aux informations par thèmes.

Ultérieurement, un préavis devrait nous conduire à une refonte du site (pour 2007-2008) permettant l'ouverture vers la « cyberadministration ». Cela signifiera la mise à disposition du public de fonctionnalités de guichets en ligne.

Service financier

A notre demande de précision sur l'étude transversale sur la fonction comptable dans l'ensemble de la Ville, nous avons appris que la saisie comptable a lieu depuis peu directement par écritures provisoires dans les services ; elle est ensuite validée aux finances. Cette nouvelle manière de faire évite des doubles saisies, mais exige des compétences adéquates de la part des responsables comptables des services.

Nous avons été informés de difficultés grandissantes à faire respecter certaines règles administratives telles que : autorisations de défraiement, cadeaux, participations à des événements commerciaux de fournisseurs. On nous a parlé d'« incivilité administrative », par exemple :

- dépassement des règles pour des repas pris à l'extérieur ;
- cadeaux de départ sur le compte de la Ville.

7^e observation : *La Municipalité est invitée à clarifier et à faire respecter les directives administratives relatives aux défraiements, aux cadeaux et aux participations à des événements de fournisseurs commerciaux.*

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Préambule

Comme chaque année, la première prise de contact de la sous-commission a été de participer à une séance des chefs de service avec M^{me} la directrice afin de déterminer le calendrier des visites portant sur l'année 2004. Nous avons une nouvelle fois tenu à rendre visite à tous les services.

Dans tous les services, nous avons constaté que la violence urbaine qui a augmenté de manière significative pose des problèmes de gestion du personnel et du matériel laissé sur la voie publique.

Dans le courant de l'année 2004, le Service de la circulation a été déplacé à la Direction des travaux (Service des routes et de la mobilité). Dès lors, ce sont les commissaires à la Direction des travaux qui intégreront ce service dans leur rapport.

Nous tenons à remercier M^{me} la directrice de la Sécurité publique ainsi que l'ensemble des chefs de service et tous leurs collaborateurs de l'excellent accueil que nous avons reçu lors de l'ensemble de nos visites.

Service administratif

Secrétariat de direction

Les dossiers en cours au sein de la Direction de la sécurité publique (horaires d'ouverture des magasins, relations avec le Canton, Police 2000, etc.) engendrent une charge considérable pour le service. Le secrétariat de direction a collaboré à la rédaction de tous les préavis, communications, réponses aux interpellations et questions écrites. La comptabilité de la direction est également sous la responsabilité du Service administratif.

Service intercommunal des taxis

Le dossier des taxis n'a que très peu évolué en 2004. Les difficultés de relations entre les deux compagnies (Intertaxis SA et Coopérative Taxi Services) n'ont pas amélioré la situation pour le public utilisateur des taxis lausannois qui est toujours confronté à choisir entre deux numéros de téléphone pour obtenir une course.

L'arrêt du Tribunal administratif au sujet des recours de la coopérative a confirmé l'intérêt public suffisant d'un monopole pour l'exploitation d'un central d'appel des taxis de place, mais moyennant que la base réglementaire actuelle, jugée insuffisante, soit complétée. Intertaxis a fait appel de cette décision devant le Tribunal fédéral.

Toutefois, la situation semble évoluer dans le sens de la création d'une société à responsabilité limitée puisque les deux compagnies incriminées ont accepté de reprendre des négociations en vue du central unique.

Observatoire de la sécurité

L'observatoire de la sécurité, créé en 2003, a poursuivi ses études pour l'amélioration de la sécurité en ville. Une enquête faite auprès de 1000 Lausannoises et Lausannois, sous la responsabilité du professeur de criminologie André Kuhn, a démontré que les trois quarts des personnes interrogées ont estimé que la qualité de la vie à Lausanne est bonne, voire très bonne. Toutefois, 61% des personnes interrogées se disent préoccupées par la sécurité et la criminalité.

Le forum de l'observatoire de la sécurité s'est réuni pour la troisième fois à Lausanne en novembre 2004. Le thème de discussion a porté sur le sentiment d'insécurité dans les transports publics et les réponses apportées par les différents transporteurs pour lutter contre les déprédations et les incivilités.

L'observatoire de la sécurité a également travaillé étroitement avec la Police du commerce, Police-secours et les neuf plus importants établissements de nuit afin de mettre sur pied une charte de collaboration définissant un nouveau concept de sécurité fixant les bonnes pratiques à respecter par les services de sécurité privés.

Dans le cadre de la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », l'observatoire de la sécurité a collaboré à la promotion du *Petit mémento à l'usage des parents* et plus de 170 Communes se sont déclarées intéressées par ce mémento.

Service de la police du commerce

Le Service de la police du commerce a été parmi l'un des premiers de l'Administration communale à être confronté à la démarche Prestations 2004. Il a été constaté que les économies dans ce service ne pouvaient toucher que le personnel, puisque toutes ses activités sont uniquement liées aux forces de travail. Les trois postes de commissaires de divisions foraines (3 x 24%) ont été supprimés. Le passage à l'AI d'un collaborateur du centre funéraire a conduit à la suppression d'un demi-poste. Le poste d'un collaborateur du bureau des décès, ayant l'âge de prendre sa retraite (63 ans) a été supprimé. De plus, certaines taxes ont été augmentées. Suite à cette démarche, on doit constater que si le volume de travail n'a pas diminué, il est concentré sur un nombre réduit de collaborateurs.

La mise en application de la Loi cantonale sur les auberges et débits de boissons n'a pas permis de régler la situation. Depuis la suppression de la clause du besoin à la fin de 1995, le nombre d'établissements de jour a augmenté de 30% et celui des établissements de nuit de 105%. On constate une augmentation du prêt de patente, puisque chaque titulaire d'une autorisation d'exercer peut avoir trois établissements simultanément. Le nombre de changements de titulaires d'établissement est évalué à environ 30% par année.

Pour les ports, la liste des demandes en attente a diminué de 40 unités en passant de 988 à fin 2003 à 948 à fin 2004. Le projet d'augmentation de la capacité du port de Vidy suit son cours et on peut penser à une amélioration de l'offre ces prochaines années. Le Plan général d'affectation (PGA) devrait permettre cette démarche.

Le déplacement des commerçants au marché de la Riponne pendant toute la durée des travaux du m2 a été apprécié par ceux-ci. Cependant, il existe toujours des difficultés avec certains commerçants ayant pignon sur rue qui acceptent difficilement la présence des étalagistes devant leurs vitrines.

Pour les établissements de nuit, la situation au niveau de la sécurité s'améliore, les patrons de ces établissements jouant le jeu. Des concepts détaillés concernant la sécurité en général sont en voie d'être mis en place pour les établissements de nuit.

Service du contrôle des habitants

L'effectif de la population lausannoise est resté très stable en 2004 avec une augmentation de 398 personnes, soit 127'164 habitants (126'766 au 31.12.2003). Au niveau des religions, on constate que la loi n'imposant pas de déclarer sa confession, il est difficile d'obtenir une statistique précise. Cependant, on note que la communauté musulmane représente 7902 personnes et est le groupe le plus important après les catholiques (47'924) et les protestants (35'718).

L'année 2004 a été marquée par un recul du nombre de demandes d'asile de 7,3%. Ce recul est cependant moins significatif qu'en 2003 puisque cette année-là avait enregistré une diminution de 39%. Le nombre de demandes a été de 789, contre 851 en 2003.

L'année 2004 peut être qualifiée de normale, malgré l'introduction de la libre circulation des personnes (bilatérales 1) le 1^{er} juin 2004. Ces accords occasionnent cependant plus de travail au service en raison de l'autorisation du regroupement familial des travailleurs immigrés.

En raison de la disparition du statut de saisonnier, le nombre de permis de courte durée a sensiblement augmenté, passant de 1422 à fin 2003 à 1862 à fin 2004. Cette augmentation des demandes occasionne un surcroît de travail, mais il a pu être assimilé par le personnel en place.

En 2004, le service a recensé les premiers frontaliers avec résidence secondaire en Suisse (7 cas).

L'Office des documents d'identité (ODIL) a enregistré, pour sa deuxième année de fonctionnement, 14'090 demandes de pièces d'identité, soit un nombre quasi identique à celui de 2003. Il faut relever qu'au chapitre des délais pour obtenir un nouveau passeport, le Canton de Vaud a été le plus mauvais de Suisse. La loi prévoit un délai maximum de trois semaines pour le passeport et dix jours pour la carte d'identité. En raison de ces retards, le service a été dans l'obligation de délivrer des passeports provisoires, ce qui occasionne également une surcharge de travail. 50% des personnes qui désirent de nouveaux papiers d'identité choisissent l'offre de prendre tout de suite le passeport et la carte d'identité, bénéficiant ainsi d'un tarif préférentiel.

Au niveau du personnel, l'analyse Prestations 2004 a conclu à la diminution de 1,7 poste EPT pour la fin 2006. Cette réduction sera absorbée par les départs naturels. L'effectif du service au 31 décembre 2004 est de 40 personnes, soit 36,5 postes EPT.

Le chef de service est très actif dans la commission chargée de préparer le déménagement de l'Administration communale au Flon en 2007.

Corps de police

Généralités

Le dossier Police 2000 a nécessité de nombreuses séances et prises de position de la part de l'Autorité municipale de Lausanne. Ces discussions ont porté notamment sur la mise en œuvre d'un contrat de prestation entre le Canton et la Ville. Afin de débloquent la situation, un groupe de travail élargi a été mis sur pied. Il faut noter que le changement du conseiller d'Etat responsable pourra aider à débloquent la situation.

8^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter l'état du dossier Police 2000 en ce qui concerne Lausanne et à en préciser les enjeux.*

9^e observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre ses efforts dans le sens de la reconnaissance de la spécificité de la mission de police de Lausanne par le Canton.*

Au niveau des modifications effectuées en 2004, il faut relever ce qui suit :

- Les Objets trouvés ont été subordonnés à la subdivision de Police-secours.
- L'opération « Alpha » a été modifiée en « Alpha 4 » dès le 1^{er} avril 2004, permettant ainsi la présence de policiers dans la rue 24 heures sur 24.
- L'opération « Saturo » pour lutter contre la violence urbaine a été mise en place la nuit et en fin de semaine durant le mois de décembre. Cette opération sera reconduite en 2005.
- Le personnel de Police-secours a pris possession de locaux rénovés qui donnent satisfaction aux utilisateurs.
- La station de contrôle du Groupe de prévention du bruit (GPB), sise à la Blécherette, a été démolie et non remplacée, car elle concernait les vélomoteurs « maquillés », une catégorie qui a presque entièrement disparu.
- Un poste de quartier mobile a été présenté en première suisse lors du Comptoir suisse 2004 et mis en service dès le 4 octobre. Ce véhicule est équipé comme un poste de quartier et a notamment été utilisé sur la place de la Riponne durant les fêtes de fin d'année. Il permet au Corps de police de renforcer sa présence et la qualité de ses relations dans les quartiers où jusqu'à ce jour la présence policière ne se manifestait que par le biais de patrouilles motorisées ou pédestres.
- Le poste de police de Vers-chez-les-Blanc a été définitivement fermé dès le 1^{er} juin en raison d'un manque d'activité.

L'effectif du Corps de police au 31 décembre 2004 est de 412,2 policiers, 52,8 gardes, 65,2 civils et 6 apprentis.

Dans le cadre de Prestations 2004, le Corps de police a économisé 5 postes de travail EPT (1 civil et 4 policiers pris sur le préavis N° 239). Des diminutions sont également prévues dans la distribution du courrier interne, la suppression de contrats externes de maintenance technique pris en charge par le service, le changement d'uniforme débouchant sur une économie de 30%, le changement de philosophie concernant l'acquisition des motos qui deviendront des moyens collectifs (à terme diminution de six motos sur trois ans). Des solutions doivent également être trouvées pour la diminution des heures supplémentaires et notamment celles générées par la semaine de vacances de l'Administration communale entre Noël et Nouvel An chaque année. Des augmentations de recettes sont également prévues, notamment :

- retombées positives du récent préavis sur le stationnement ;
- augmentation des recettes des amendes d'ordre par la diminution du seuil de tolérance (passant à 10 minutes au lieu de 15 à 20 actuellement) ;
- nouvelles boîtes à feux tricolores dites intelligentes et acquisition de deux nouveaux radars ;
- augmentation du tarif de la notification des commandements de payer ;
- facture des interventions sur le système pollueur/payeur dans le cadre de certaines interventions (bagarres, ivresse, nuisances sonores) ;
- facturation de la prise en charge d'animaux ;
- à terme, étude de la centralisation des bureaux des objets trouvés (police, tl et CFF) ;
- facturation des lettres « piétons » sanctionnant les conducteurs qui ne respectent pas la priorité des piétons sur les passages protégés.

Ressources humaines

Cette subdivision compte l'officier de presse, les chargés de prévention et de communication, les psychologues, les répondants en ressources humaines (RRH) et le délégué à l'éthique.

Le concept « L'éducation, c'est l'affaire de tous », voulu par le Conseil communal, a permis entre juillet et décembre 2004 de réaliser une trentaine d'interventions auprès de citoyens lausannois qui avaient été victimes d'incivilités commises par des jeunes.

Une campagne de prévention des vols, mettant en scène un pickpocket, en collaboration avec les commerces lausannois et pendant le Comptoir suisse, a pleinement déployé ses effets.

Le développement et l'amélioration des pratiques éthiques se sont poursuivis en 2004 avec la collaboration du délégué à l'éthique. Une soixantaine de volontaires (catalyseurs) ont commencé à suivre une formation spécifique de six semaines étalée sur trois ans.

Afin de prévenir le problème du mobbing sur les lieux de travail, un groupe de confiance a été mis en place. Cette unité compte au 31 décembre deux psychologues (1,5 EPT) et deux responsables (2 EPT) des ressources humaines (RRH).

De nouveaux statuts du personnel du Corps de police sont actuellement à l'étude.

Formation

Pour la troisième fois depuis sa création, l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV) a accueilli 48 participants. Il a été nécessaire de constituer deux classes séparées et dédoubler les cours. Un pas important a été fait pour la reconnaissance des diplômes de policier avec l'instauration du brevet fédéral. Ce brevet sera ouvert à la volée d'aspirants 2004 qui passera son examen définitif en 2005. En revanche, il n'est pas prévu que ce brevet puisse toucher les années antérieures. Ce brevet fédéral protège le titre de « policier/policière ». La voie académique est dès lors ouverte aux policiers avec la possibilité d'obtenir des diplômes de « bachelor » et de « master ».

Malgré de nombreuses discussions, l'EPMV n'a pas rejoint la nouvelle école de formation de policiers cantonaux à Savatan. Pour l'instant, seules les écoles de gendarmerie vaudoise et valaisanne utilisent ces nouvelles infrastructures. Pour l'EPMV, le site choisi convient mal à la formation de policiers de proximité.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier toute forme de solution permettant de réunir l'ensemble des écoles de formation de police de Suisse romande sur un même site.*

Organisation et exploitation

Une nouvelle subdivision « Organisation et exploitation » a été mise en place dès le 1^{er} avril 2004, dont la mission principale est d'assurer la logistique en remplacement des subdivisions « Services généraux » et « Informatique et télécommunications ».

La mise en place du projet de télécommunications « Polycom » se poursuit et devrait être achevée dès l'automne 2005.

A la centrale d'engagement, le concept de fonctionnement a été mis en place et la formation des collaborateurs est maintenant terminée. Le but est d'améliorer le traitement des alarmes par le biais du 117 et du téléphone 315 15 15 et d'engager immédiatement les moyens adéquats.

Sécurité du trafic et stationnement (STS)

Cette subdivision gère toute la problématique des contrôles du stationnement et le contrôle du trafic, notamment les contrôles des conducteurs, de la vitesse, du respect de la signalisation. Elle dispose pour cette activité du personnel du groupe motocycliste qui a été rattaché à la subdivision STS dès 2003.

La prévention a été augmentée de manière sensible en 2004 par des actions « flyers » sur les véhicules contenant des objets qui sont plus facilement la cible des voleurs. De plus, la sensibilisation au trafic des écoliers a été maintenue tout au long de l'année. Le thème de prévention choisi pour l'année 2005 est « La route ensemble » et vise à sensibiliser tous les usagers, du piéton au poids lourd.

Le préavis relatif au contrôle du stationnement et de la sécurité du trafic y compris la nuit nécessitera l'engagement en 2005 de nouvelles forces de travail.

La mise en application de nouvelles limites de tolérance en matière de parcage nécessite un engagement accru du personnel de même que le contrôle des zones macarons (qui ont été récemment étendues).

Neuf contrôles de grande envergure, auxquels a participé l'ensemble du personnel de la subdivision, ont été mis sur pied en 2004, y compris les contrôles des poids lourds.

L'horaire du groupe motos a été revu et le STS dispose de motards y compris le soir pour toutes les interventions, infractions au parcage incluses. Le problème des interventions avec des motos réside dans le fait que ces dernières ne permettent pas d'assumer toute l'intervention sur place et on utilise jusqu'à maintenant les véhicules de Police-secours qui ne sont malheureusement pas toujours disponibles. Il serait dès lors judicieux d'envisager l'achat d'un nouveau véhicule de tourisme équipé du matériel nécessaire à des constats, mais ne disposant pas nécessairement de tout l'équipement d'intervention d'urgence (feux bleus, klaxons bi-tons, etc.).

11^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier l'acquisition d'un véhicule (type voiture légère) pour assister le personnel du groupe motos dans les interventions.*

Police-secours

La mise en service du poste de quartier mobile dès le 4 octobre a facilité le travail des policiers dans les quartiers.

Une charte a été signée avec les établissements de nuit qui ont accepté un concept de sécurité réglant l'intérieur et l'extérieur immédiat desdits établissements. Un effort a été porté sur la formation des agents de sécurité par un module de quatre heures définissant leurs droits et leurs devoirs.

L'opération « Saturo » en fin de semaine a été mise sur pied à 7 reprises, débouchant sur 231 contrôles d'identité et 71 cas transmis au juge. Une étude a été entreprise en vue de prolonger cette opération en 2005.

Le poste de quartier du Flon correspond parfaitement à la nécessité d'une présence policière permanente dans ce secteur. Ce poste de police est maintenant desservi de 7 h 00 à 24 h 00 du dimanche au jeudi par 17 policiers en tournus. Les chefs et sous-chefs fonctionnent selon un horaire régulier. De plus, une équipe de nuit a été mise en place pour les vendredis et samedis soirs (9 policiers).

Police judiciaire

Une réorganisation s'est avérée nécessaire pour le bon fonctionnement de la Police judiciaire pour faire face à l'accroissement de la charge de travail de la Brigade des investigations criminelles (BIC). Dès le mois d'avril, le groupe rue comptant 5 inspecteurs à plein temps s'est constitué en brigade autonome. A cette même date, 7 postes de travail ont été affectés à la Brigade des enquêtes brèves (BREB). Cette nouvelle brigade s'occupe de toutes les affaires pouvant être traitées de manière relativement courte et ne présentant pas de grande complexité.

Dans le cadre de l'activité de la brigade rue, on constate une augmentation des vols à la tire (+45,8%), dont les auteurs sont principalement des personnes originaires du Maghreb.

Pour le trafic de produits stupéfiants, on constate une relative stabilité. Le nombre d'infractions a diminué de 4%. Le marché suisse demeure cependant en mains d'organisations criminelles utilisant principalement des requérants d'asile ou des personnes en situation de séjour illégal. Les dealers d'héroïne, albanais pour l'essentiel, ont délaissé la ville pour se concentrer sur Genève. La raison principale est due au prix de l'héroïne qui est de Fr. 220.– à Fr. 250.– les 5 grammes à Lausanne, alors qu'il est de Fr. 180.– à Genève. La vente de cocaïne est toujours en mains d'Africains de l'Ouest, agissant principalement au centre ville en vendant des boulettes de 0,2 à 0,5 gramme pour le prix de Fr. 30.– à Fr. 80.–. Au total, douze filières locales approvisionnant le marché lausannois ont été démantelées.

L'année 2004 a connu une très forte augmentation des cas d'infractions contre l'intégrité sexuelle (+48% par rapport à 2003) ; 102 auteurs ont été déférés contre une moyenne de 69 au cours des quatre années précédentes. Avec 66 victimes, les enfants n'ont pas été épargnés. Les inspecteurs du groupe mœurs ont déféré 51 personnes pour d'autres infractions, notamment mauvais traitements envers les enfants et violences conjugales (modifications pénales entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004).

Dans le domaine de la prostitution, la situation ne s'est pas assainie, mais elle est toutefois demeurée stable. Le groupe mœurs a pu déléguer en permanence deux inspecteurs pour la lutte contre la criminalité liée à la prostitution. Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2004 de la Loi vaudoise sur l'exercice de la prostitution, les inspecteurs disposent désormais d'une base légale permettant le contrôle des salons de massage. Ils ne peuvent cependant pas décider la fermeture, compétence cantonale que le Canton refuse pour l'instant de déléguer. Il convient de relever les réflexions menées dans le cadre d'un arrêté municipal permettant une meilleure gestion de la prostitution sur la voie publique et des nuisances qu'elle génère.

Le nombre de mineurs délinquants déférés a connu un léger fléchissement pour la première fois depuis l'année 2000, passant de 623 en 2003 à 551 en 2004. En revanche, il faut constater une nouvelle augmentation des actes de violence imputables à des mineurs avec 196 cas en 2004, contre 175 en 2003 et 128 en 2002. Les soirs de week-end, il est inquiétant de constater que des bandes de 15 à 20 jeunes, la plupart du temps sous l'influence de l'alcool, agressent physiquement des noctambules. Deux enquêtes récentes ont toutefois permis de démanteler deux bandes agissant dans ce contexte.

Service de secours et d'incendie

Généralités

Un dispositif de consignes de sécurité a été mis en place dans tous les locaux du Service de secours et d'incendie, répondant ainsi à une demande de la Commission de gestion. Ce dispositif est un document de plusieurs pages intitulé « Concept de sécurité ». De plus, des affichettes A3 rappelant le plan d'évacuation des locaux, la marche à suivre et le lieu de rassemblement des personnes évacuées est placé dans tous les locaux du service. D'autre part, une affichette A4 destinée au personnel rappelle également les consignes. Il serait souhaitable qu'une telle démarche soit faite dans les autres services de l'Administration communale. Il reste maintenant à tester ce dispositif en mettant sur pied des exercices réguliers d'évacuation des locaux.

Le 11 novembre 2004, un exercice avec mise sur pied du plan catastrophe de la région lausannoise a eu lieu à Malley, mettant en cause une rame du métro m1 et un car des transports publics lausannois. Cet exercice s'est parfaitement déroulé et a permis de tester la mise en place, en milieu urbain, la coordination des services engagés dans le cadre du plan DIAM, la planification et les préparatifs liés à l'opération « Nombreux patients », ainsi que les communications. Cet exercice a mis sur pied plus de 300 secouristes issus du Corps de sapeurs-pompiers, du Groupe sanitaire et du Corps de police.

Corps de sapeurs-pompiers

Au 31 décembre 2004, l'effectif du Corps des sapeurs-pompiers de Lausanne était de 444,835 unités, en diminution de 20,15 unités par rapport à 2003. Il se composait de 27,835 postes pour l'organe de commandement, 89 au Poste permanent, 257 sapeurs-pompiers volontaires, 45 pompiers rattachés à l'Unité musicale et 26 jeunes sapeurs-pompiers. La Municipalité a arrêté l'effectif du Corps non professionnel à 280 unités.

Le 25 octobre 2004, après de difficiles négociations, une nouvelle convention liant l'ECA à la Ville de Lausanne a été signée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 et porte sur les interventions de lutte contre l'incendie et les éléments naturels sur le territoire lausannois, dans le rayon du centre de renfort régional et sur l'ensemble du canton en tant que soutien cantonal.

Le nombre des interventions a été de 2493, en diminution de 230 par rapport à 2003. Sur ce nombre, 1244 interventions sont dues au feu. Les pompiers sont intervenus 2061 fois sur le territoire lausannois et 432 fois dans d'autres communes du canton.

Après plusieurs essais de matériel, les sapeurs-pompiers professionnels disposent dès le 7 avril 2005 d'une nouvelle tenue de feu améliorant leurs conditions de travail. Il faut noter que les anciennes tenues dataient de plus de trente ans.

Le parc de véhicules du SSI est de 102 véhicules et engins motorisés. Un véhicule de transport de personnes et un véhicule de désincarcération (secours routier) ont été acquis durant l'année dans le cadre des autorisations d'achats.

L'ECA a mis à disposition, en prêt, un véhicule tonne-pompe d'une capacité de 6000 litres, en remplacement de la grande-puissance, deux remorques mousse de 800 litres ainsi qu'un véhicule de commandement qui devrait remplacer l'ancien véhicule Peugeot J5 datant des années huitante. Lors d'une visite guidée de ce nouveau véhicule, il est apparu immédiatement qu'il s'agit d'un véhicule de transmission peu pratique pour la conduite d'un événement. Les Corps de sapeurs-pompiers régionaux (Nyon, Yverdon, Vevey) ont été dotés par l'ECA d'un véhicule de commandement de même marque (Mercedes), mais de dimension réduite permettant la direction d'un événement. Les commissaires pensent qu'il serait judicieux qu'un tel véhicule équipe également le CR de Lausanne.

La conduite d'un véhicule d'urgence nécessite une formation approfondie et continue des chauffeurs. Cependant, il peut arriver que dans le cas d'un parcours en intervention, un accident se produise sans qu'une faute grave puisse être imputée au conducteur. Toutefois, les enquêtes de police relatives à un accident débouchent souvent sur une part de responsabilité à l'égard du chauffeur du véhicule d'urgence. Dès lors, il est nécessaire de défendre les droits de ce chauffeur sur le plan civil ou pénal et les assurances de protection juridique privées des collaborateurs refusent de couvrir ces risques. Une assurance collective protection juridique professionnelle pour les conducteurs de véhicules d'urgence est donc nécessaire.

Les sapeurs-pompiers professionnels en service de rotation 24/24 effectuent actuellement 79 h 30 par semaine. Avec les congés de compensation, la durée moyenne de la semaine de travail est de 63 heures par semaine. La Ville de Lausanne connaissant la semaine de 40 heures pour tout son personnel hors rotation, il est nécessaire de revoir les rotations des sapeurs professionnels. Afin de permettre une semaine de travail ramenée à 52 heures environ, il est nécessaire de disposer d'un nouvel horaire dit 24/48 dans le meilleur délai. L'objectif de cette nouvelle organisation du travail étant le 1^{er} janvier 2007, l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels doit être augmenté de 9 unités. Il est prévu de procéder en trois temps, soit une école de formation de 5 personnes en 2006, puis une autre école de 5 personnes en 2007 et une de 5 personnes en 2008 pour compenser également les départs à la retraite de collaborateurs. Sans la mise sur pied de cette première école en 2006, il sera impossible de réduire l'horaire de travail dans des limites convenables dès 2007.

12^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier toute mesure permettant de ramener l'horaire hebdomadaire des pompiers professionnels à environ cinquante-deux heures par semaine au lieu de soixante.*

Pour les sapeurs-pompiers non professionnels, il a été décidé de ne pas effectuer de recrutement en 2004, les effectifs arrêtés par la Municipalité étant suffisants. Une convention de collaboration avec les Communes de Romanel-sur-Lausanne, de Cheseaux et du Mont-sur-Lausanne a été signée, prévoyant l'intégration de la section motopompe de Vernand au détachement de premiers secours de la Mèbre. Une étude de collaboration est en cours entre le Corps d'Epalinges et la section motopompe de Verschez-les-Blanc. D'autre part, dès 2005, une unité d'appui du corps professionnel issue des membres du corps non professionnel a été mise en place afin de renforcer le PP durant les week-ends.

Groupe sanitaire

L'effectif du Groupe sanitaire est en augmentation d'une unité, soit 41 personnes, dont 2 cadres, 7 ambulanciers diplômés I, 26 ambulanciers diplômés II et 6 techniciens ambulanciers qui travaillent en rotation 24 heures sur 24.

Le nombre total d'interventions a enregistré une petite augmentation de 2,25%. Le nombre d'interventions depuis les antennes de Bussigny et de Mézières, desservies par le Groupe sanitaire de Lausanne, a cependant augmenté de 4,7%.

Le Groupe sanitaire est de plus en plus confronté à des difficultés, notamment les nuits de week-ends. En effet, le nombre de patients alcoolisés, agressifs, injurieux, voire violents, ainsi que des victimes de bagarres de fin de nuit est de plus en plus important. Pour la première fois, un ambulancier a été victime d'une agression au couteau alors qu'il portait secours. Les ambulanciers commencent donc à ressentir une certaine inquiétude pour leur intégrité physique, sans parler de la pression psychologique sur ces collaborateurs. Il faut rappeler ici que le code éthique de la profession ne laisse pas la place au non-respect de la dignité du patient.

Office de la sécurité civile

Dans le cadre de l'opération Prestations 2004 et pour tenir compte de la diminution des effectifs à gérer, un poste de secrétaire n'a pas été renouvelé suite au départ à la retraite de la titulaire. Il a été nécessaire de donner une formation polyvalente à l'ensemble du personnel administratif afin d'assurer la continuité et l'efficacité de l'accomplissement des tâches. Cette formation se poursuivra en 2005.

L'effectif de l'Office de la sécurité civile est de 29 personnes, représentant 27,7 EPT. Un nouvel instructeur a été engagé au 1^{er} avril 2004 pour remplacer un collaborateur parti à la retraite anticipée.

Au niveau de l'équipement des astreints, 454 personnes disposent d'un équipement personnel, dont 165 possèdent la nouvelle combinaison 90.

L'effectif des astreints a légèrement augmenté en application de la réforme. Les effectifs réglementaires sont donc de 1502 personnes, contre 1456 auparavant. Au total, 5311 jours de service ont été effectués par les membres de l'ORPC aux échelons communal, cantonal et fédéral.

Trois trains d'intervention, composés de remorques équipées, ont été mis en place dans les postes d'attente de Grand-Vennes, de Prélaz et de la Vallée de la Jeunesse.

Au niveau des constructions, celle de l'Ancien-Stand a été remise à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement afin d'accueillir les demandeurs d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Par ailleurs, la construction de Coteau-Fleuri a été louée à la Fareas jusqu'au 31 octobre 2004 pour accueillir des réfugiés. Du 8 décembre 2004 au 5 avril 2005, la construction de la Vallée de la Jeunesse a été affectée à l'accueil des sans-abri, sous la conduite de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Avec l'accord du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), une part des contributions de remplacement a été utilisée pour financer la remise en état du système de la distribution d'eau de la construction de Grand-Vennes. Lors de leur visite des lieux, les commissaires ont pu s'assurer de la qualité du travail accompli. D'autre part, ils adressent leurs félicitations au personnel de la sécurité civile pour la parfaite propreté régnant dans les constructions, ce qui nécessite un engagement important de leur part pour la remise en état après utilisation des locaux.

Le centre de formation de La Rama a enregistré 11'038 journées d'occupation, ce qui représente le maximum des possibilités au vu des infrastructures actuelles. Le nombre de repas servis au centre de formation a progressé de 9,6% (14'450 repas servis). Le restaurant est également utilisé au maximum de ses possibilités.

Pour des raisons de sécurité, la maison du feu a été démolie et non remplacée pour l'instant. Un préavis sera présenté dans le courant de l'année 2005 par la Municipalité. Il faut noter que l'ECA acceptera de participer au financement de cette nouvelle maison du feu, nécessaire à la formation des pompiers vaudois. Une collaboration avec le Centre cantonal de Gollion est également étudiée pour en assurer une utilisation optimale.

Service des pompes funèbres officielles

Le Service des pompes funèbres officielles a déménagé le 26 mai 2004 dans des nouveaux locaux situés à l'avenue des Figuiers 28, à 100 m du Centre funéraire de Montoie, ce qui est une amélioration pour la réception des familles. Les nouveaux locaux sont particulièrement bien adaptés pour le fonctionnement du service.

Le service occupe actuellement dix-huit personnes. Un poste a été supprimé en 2004 par un départ non remplacé. Le chef de service quittant son emploi à fin juin 2005 pour cause de mise à la retraite normale, son poste a fait l'objet d'une étude dont les résultats ne sont pas connus au jour de la visite de la commission.

L'atelier de menuiserie a vu son effectif réduit d'une unité. La menuiserie fournit tous les cercueils demandés par les familles.

Le parc des véhicules du service est actuellement de 11 véhicules, dont 9 ont plus de quinze ans d'activité et des kilométrages voisins de 200'000 km. Un véhicule a d'ailleurs déjà été retiré du service et non remplacé. L'état de ce parc de véhicules est obsolète et il faudra envisager des mesures dans les prochaines années pour le remplacement des véhicules les plus anciens, en particulier ceux destinés au transport des familles.

Le service subit actuellement une forte concurrence de la part de firmes étrangères qui fabriquent des cercueils et autres matériels à des prix souvent inférieurs de 50% au tarif pratiqué par notre propre atelier de menuiserie. Pour l'instant, les cercueils spéciaux ne sont pas touchés par cette concurrence.

13^e observation : La Municipalité est invitée à étudier le fonctionnement du Service des pompes funèbres et notamment la possibilité de sous-traiter certaines fabrications.

Il faut encore relever que 81,84% des funérailles donnent lieu à une incinération, tandis que les 18,16% restants débouchent sur une inhumation. Cette proportion reste stable depuis plusieurs années.

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU PATRIMOINE

Préambule

Selon le programme de législature de la direction, le patrimoine, qu'il soit géré par le Service des forêts, domaines et vignobles ou par le Service immobilier, constitue un élément de la carte de visite de Lausanne.

Lors de nos différentes visites, nous avons pu constater l'excellent état d'esprit et le grand professionnalisme qui règnent dans ce dicastère.

Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)

C'est dans cet esprit que le service a mis en œuvre différentes offres d'accueil « Tourisme vert » au domaine de Château Rochefort. Une salle a été aménagée pouvant accueillir 25 personnes pour des séminaires ou des repas. Notons encore qu'une centaine de réceptions se sont déroulées tant en forêt que dans les domaines agricoles et viticoles réunissant environ 5000 visiteurs. Relevons particulièrement la manifestation du 2 octobre intitulée « Un arbre, un enfant » au lieu-dit « Les Saugealles » qui a réuni environ 1800 personnes.

A fin décembre 2004, le Service FoDoVi comptait 40 postes plus 6 apprentis. Le décompte analytique des heures de travail nous apprend que sur les 79'000 heures de travail, 70% de celles-ci sont attribuées au service des forêts.

Forêts

La Commune de Lausanne possède 1728 ha de forêt, elle figure donc parmi les gros propriétaires forestiers du canton.

Le marché du bois est toujours à la baisse. Vu la morosité économique persistante du marché de la construction, la demande en bois est très faible. Par ailleurs, les scieries locales ne cessent de mettre la clé sous le paillason. Trois ventes de feuillus par adjudication ont eu lieu en 2004. Si les deux premières peuvent être qualifiées de moyennes, la troisième a été plus encourageante grâce à la venue d'acheteurs français ; ceux-ci apprécient la qualité de nos produits.

Le service des forêts est responsable de l'approvisionnement de la chaufferie à bois de la Tuilière ; cette dernière, qui est maintenant bien rodée, a réussi à produire en 2004 plus d'énergie avec moins de bois qu'en 2003.

Les forêts lausannoises qui sont de plus en plus fréquentées obligent le surveillant à déposer des fichets d'avertissement et amendes d'ordre (en nette augmentation par rapport à 2003). L'une des préoccupations des responsables de nos forêts se situe au niveau des dangers que peut occasionner l'utilisation abusive des forêts pour les loisirs.

Domaines

Bien que voté en 2002, le préavis pour la rénovation du Chalet-des-Enfants n'a pu débiter qu'en 2004 suite au litige qui opposait l'ancienne locataire à la Ville. Nous avons pu constater que la rénovation a été faite avec soin et que le choix du nouveau gérant semble judicieux pour redonner à ce lieu magnifique tout l'attrait qu'il mérite.

Ces dernières années, les domaines de la Ville ont été ou sont sur le point d'être rénovés. Il faut noter que tout l'entretien se fait avec l'aide des exploitants qui ne ménagent ni leur peine ni leur temps. Saisissons ici l'occasion de remercier ces hommes et ces femmes qui œuvrent dans l'incognito le plus absolu pour le bien de Lausanne.

Vignobles

Le magnifique temps de septembre constitue une aubaine pour la vigne en lui assurant des conditions de maturation vraiment idéales.

En 2004, la Ville a récolté 397'136 litres, dont 83'145 litres de rouge au prix moyen de Fr. 9.61. Le résultat global de la mise se monte à Fr. 2'065'171.– (-10% par rapport à 2003). Les vins du millésime 2003 ont été honorés, en 2004, avec les magnifiques résultats suivants : de 89 à 96 sur 100. Malgré cette recherche constante de la qualité, la morosité qui règne sur le marché du vin a eu des effets sur la mise 2004. Sur les 242'810 litres proposés à la mise de décembre, 29'450 litres sont restés invendus.

Produire un raisin sain et de qualité, assurer l'équilibre du sol viticole, y maintenir des ceps adaptés au milieu cultural sont les objectifs des responsables de nos vignes.

Service immobilier

Les prestations facturées par le Service immobilier pour la gestion des immeubles de la Caisse de pensions du personnel communal s'élèvent à environ Fr. 2'500'000.– de redevance annuelle.

Les loyers des bâtiments communaux et de la Caisse de pensions ont fortement progressé. Cette augmentation s'explique par la réévaluation des états locatifs.

Les commissaires ont visité avec intérêt la rénovation des immeubles sis à la Palud 21 et 21b ; la réfection complète de ces immeubles a permis d'offrir de magnifiques logements au centre de la ville.

La visite de la Maison du Désert, propriété de la Ville depuis 1989, a permis de constater l'étendue des dégâts après l'incendie accidentel qui s'était déclaré dans les combles de cet immeuble. Ce bâtiment classé à l'inventaire cantonal des monuments historiques, a été laissé à l'abandon pendant de nombreuses années. L'incendie a non seulement détruit la charpente, mais l'eau utilisée par les pompiers pour éteindre le feu a causé des dégâts irréversibles dans les étages inférieurs. Les murs imbibés laissent voir des moisissures qui détruisent les tapisseries, dont certaines sont anciennes et de grande qualité.

14^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter ses intentions sur l'avenir de la Maison du Désert.*

Trois préavis ont été votés pour un montant de Fr. 41'497'000.– concernant l'intégration de la gestion des bâtiments administratifs du Service immobilier dans l'outil informatique OFIGER (préavis N° 2004/7), l'immeuble rue du Midi 8 (préavis N° 2004/7), l'achat de la parcelle pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon (préavis N° 2004/33).

Quant au site des abattoirs dont le rapport de gestion 2003 a déjà fait mention, la cessation définitive des activités a été fixée au 30 juin 2004. Le conflit juridique entre les locataires des chambres froides et la Ville, propriétaire des lieux, s'est terminé au mieux pour la Ville.

Le Service immobilier gère 3213 objets et encaisse la somme de Fr. 30'201'878.– de loyers.

Notons encore que ce service a plus de 240 collaborateurs, dont une apprentie, pour 92 postes.

Quant à la Commission d'estimation fiscale des immeubles du district de Lausanne, où siège le secrétaire de la Commission immobilière, elle s'est réunie dix-huit fois au cours de l'année afin de traiter 1445 dossiers.

Service de la culture

A Lausanne le budget culturel de la Ville s'élève à Fr. 36 millions, dont Fr. 27 millions de subventions. La somme allouée à la culture correspond à moins de 3% du budget global qui avoisine Fr. 1,3 milliard. Aujourd'hui, avec Fr. 305.– pour la culture par année et par habitant, Lausanne se situe au 7^e rang des villes suisses, derrière Lucerne et Berne.

Actuellement la chef de service participe, à titre consultatif, aux séances du Comité du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise. En plus des travaux courants, sa fonction l'oblige à un travail de relations publiques, sans compter une présence aux spectacles, conférences, expositions et manifestations diverses.

Une fois de plus (voir le rapport de gestion de 2002), les subventions ne bénéficient pas qu'aux Lausannois, si l'on en juge par les abonnements nominatifs. A remarquer à ce propos que si certaines Communes du Grand-Lausanne participent intégralement au financement intercommunal des institutions lausannoises, certaines n'y contribuent pas du tout ou que très partiellement, sans que cette participation soit en relation directe avec le revenu moyen des habitants de ces communes, ou encore avec leur fréquentation des spectacles !

Le Musée de l'Art Brut avec sa nouvelle salle d'exposition qui est victime de son succès, va se trouver prochainement à court d'espace de stockage pour ses collections. Encore selon le rapport de gestion 2002, il est dit qu'un préavis sera présenté ultérieurement au Conseil communal à ce sujet. On parlait notamment de locaux à la rue de la Borde, or il semble que cette solution soit abandonnée.

15^e observation : *La Municipalité est invitée instamment à trouver une solution pour résoudre le lancinant problème de l'encombrement des dépôts des collections des musées lausannois.*

Bibliothèque municipale

Si pour la population lausannoise, le prêt des livres est gratuit, il n'en est plus de même pour les lecteurs des autres communes ; en effet, une cotisation annuelle de Fr. 30.– est demandée par personne dès l'âge de 18 ans révolus depuis le 1^{er} janvier 2004.

Cette mesure s'est soldée par une diminution du nombre de lecteurs à Chauderon, mais par contre le service continue à évoluer d'une façon positive dans les autres secteurs. La Bibliothèque enregistre 971'942 prêts et prolongations contre 956'599 en 2003.

La cotisation annuelle pour les lecteurs non lausannois a enregistré une recette nouvelle de Fr. 130'050.–, soit 4335 lecteurs.

Le personnel est stable : 56 personnes, dont 11 travaillent à 100%, pour 38,075 postes.

Relevons également que la fréquentation est réjouissante à la bibliothèque Jeunesse depuis son transfert à l'avenue d'Echallens. Il en est de même pour le Bibliobus puisque les prêts y ont augmenté de 1400 par rapport à 2003.

Par rapport aux prestations 2004, il est prévu de fermer la bibliothèque de Mon-Repos pour 2006.

Service des sports

Contrairement à 2003, les piscines ont enregistré le plus mauvais résultat de ces vingt dernières années, les conditions météorologiques au cours de l'été 2004 en sont la cause ; en effet, Bellerive-plage voit une diminution des entrées de 47% et Montchoisi -21%. C'est encore pire pour les piscines de quartier qui enregistrent une diminution de 70%.

Au cours de la saison estivale, les commissaires ont visité la plage de Bellerive avec ses diverses installations. Ce bâtiment construit dans les années 1930 a été rénové en partie en 1990. Un préavis sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2005 pour des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements. Dans le cadre de cette visite, la sous-commission s'est plus particulièrement intéressée à la noyade qui s'est produite le 17 juin 2002 et qui fut jugée en juin 2004. La surface du lac surveillée par un gardien qui est relayé toutes les deux heures, a une longueur de 150 m sur une profondeur de 80 m. Il faut relever, à cause de la distance, des reflets et des vagues, que la tâche des gardiens est plus que délicate.

16^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier le moyen d'améliorer la surveillance des baigneurs dans le lac à Bellerive-plage.*

Si le temps a été défavorable pour l'exploitation des piscines, il fut clément et même ensoleillé pour l'organisation des manifestations tenues en 2004. En effet la Journée lausannoise du vélo a battu tous ses records de participation ; il en a été de même pour les 20 km de Lausanne et également pour le Marathon.

Malgré la réduction de 20 cibles électroniques pour le tir à 300 m dictée par une décision du Conseil communal de juillet 2002, le stand de tir de Vernand a pu faire face au programme « Armée XXI » surtout que la tendance à la baisse des tirs militaires va s'accroître ; c'est ainsi que moins de 200'000 cartouches ont été tirées à 300 m en 2004. Ces différentes réformes ont eu pour conséquence de mettre en difficulté financière les sociétés de tir.

Les trois centres omnisports – Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse – sont toujours à disposition des sociétés lausannoises ; ces centres accueillent des compétitions sur les plans local, cantonal et national.

La Ville de Lausanne a participé par l'intermédiaire de ses services à l'organisation de 17 manifestations qui se sont déroulées d'avril à décembre 2004. Relevons en particulier la dernière étape du Tour de Romandie avec un contre-la-montre « A travers Lausanne » et la Journée lausannoise du vélo sous un soleil resplendissant.

Le Service des sports a organisé pour la première fois en 2004, le Défi sportif lausannois ; la participation est ouverte à toute personne dès 18 ans révolus. Trois catégories sont proposées sans esprit de compétition, un seul objectif : se lancer un défi à soi-même. Pour cette première édition, plus de 800 participants se sont lancés dans l'aventure et 236 ont réussi leur défi.

Notons encore l'arrivée de deux fédérations internationales à Lausanne : il s'agit tout d'abord de l'Association européenne d'athlétisme à l'avenue Louis-Ruchonnet et de la Fédération internationale de hockey qui a acheté des locaux à la rue du Valentin. Malheureusement, la Fédération internationale de badminton, qui avait lancé un appel d'offres pour le choix du nouveau siège, n'a pu se concrétiser, Kuala Lumpur lui ayant fait un « pont d'or » à des conditions que Lausanne ne pouvait offrir.

Conclusion

La sous-commission a reçu des réponses satisfaisant à ses attentes. Elle remercie la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, les chefs de service et l'ensemble des collaborateurs de leur précieuse collaboration.

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX

Préambule

Comme d'habitude, la réunion des chefs de service à laquelle assiste la sous-commission donne le coup d'envoi des visites.

Cette année, la présidence de la Commission de gestion a suivi la même règle que celle prévue pour la présidence du Conseil communal. M^{me} Grin, présidente de la Commission de gestion dès le 1^{er} mai, s'est rendue dans tous les services hormis celui d'Urbanisme, remplacée par M. Marc-Olivier Buffat.

La commissaire rapportrice a eu un entretien avec le contrôleur de gestion, M. Guyaz.

Les grands chantiers lausannois du m2 et de Tridel ont occupé très fortement les différents services.

La sous-commission a tenu à voir ces grands travaux et a visité les tunnels du pont Bessières, du CHUV et de Vennes. Les visites se déroulent alors que les haveuses sont en action. Sur l'ensemble des chantiers celles-ci sont au nombre de sept et coûtent Fr. 100'000.– par mois, qu'elles travaillent ou non. Deux équipes se relaient en permanence, de 6 h 00 à 22 h 00. Les visites organisées connaissent un énorme succès et dépassent largement les prévisions, qui étaient de 600 personnes par mois. Actuellement il y a des groupes tous les jours.

La sous-commission a également visité l'usine Tridel, qui avance selon les prévisions. Elle a parcouru le tunnel ferroviaire de Sébeillon–usine Tridel. Le réseau d'évacuation des eaux du tunnel et celui de la dérivation des eaux de la Louve, dont la conduite doit être posée à l'intérieur, ont fait l'objet d'études afin de coordonner les travaux. L'unité de gestion du réseau (UGR) du Service d'assainissement a fonctionné comme bureau d'ingénieurs pour la déviation du collecteur de Sévelin. De manière à passer sous la tranchée couverte de Tridel, il a fallu réaliser un puits de chute de 17 m sur le nouveau tracé du collecteur de Sévelin. Pour finir, les commissaires se sont rendues dans le tunnel du Capelard dont la voûte présente une profonde fissure. En raison d'un débit trop important, il n'a pas été possible de pénétrer trop avant dans le tunnel et de constater cette fissure.

Service du cadastre

Après absorption de l'ancien Service administratif, le Service du cadastre est devenu un service d'état-major, assurant des prestations administratives et comptables pour l'ensemble de la direction.

La réorganisation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Goéland et numérisation documentaire

L'utilisation de Goéland a connu un bond spectaculaire. Il y a une volonté que tous les processus soient informatisés. Pour ce faire, l'atelier de numérisation a été renforcé. Un collaborateur est formé pour la mise en place d'un *help desk*.

Police des constructions

Le nombre des renseignements concernant les géodonnées a diminué du fait que des serveurs FTP sont utilisés par le m2, les étudiants de l'EPFL et les ingénieurs géomètres.

En revanche, le service continue à prodiguer de nombreux renseignements géométriques et juridiques sur l'interprétation des documents édités par la Ville, alors même que les architectes émanent en général du Canton de Vaud (en effet, il y a peu d'architectes des autres Cantons).

Remarque : *Un règlement doit être précis, compréhensible par tous sans qu'il faille l'interpréter. Y a-t-il des dispositions dans certains règlements qui ne soient pas accessibles à l'ensemble des utilisateurs ? Ne faudrait-il pas établir une liste de ces dispositions qui posent des problèmes et les modifier le cas échéant ?*

Recettes

Les autorisations à bien plaie pour les anticipations sur le domaine public ont rapporté Fr. 1,1 million. Un nouveau tarif des autorisations à bien plaie est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000 et la recherche de recettes supplémentaires ne peut donc consister en l'augmentation des redevances.

Une personne est affectée à chaque chantier pour la surveillance, s'il y a des risques d'anticipation.

Les émoluments perçus pour la vente des géodonnées aux privés ont rapporté environ Fr. 7000.– et ceux pour les droits d'auteur environ Fr. 3000.–. Les recettes encaissées pour les prestations effectuées pour le compte du Canton dans le cadre de la mensuration officielle se montent à Fr. 800'000.–.

Prestations 2004

La Municipalité a approuvé le 2 septembre 2004 les mesures de Prestations 2004. Les dépenses liées au personnel sont les seules tâches où le service peut avoir une influence significative.

Les mesures proposées et déjà appliquées en 2004 sont les suivantes :

- suppression du poste de chef du bureau technique parti à la retraite à fin août 2004 ;
- suppression du poste de chef du Service administratif parti à la retraite à fin novembre 2004 ;
- remplacement d'une collaboratrice chef de bureau qui prend une retraite anticipée (55 ans) par un transfert interne et ne pas repourvoir le poste au secrétariat de direction.

Ces trois mesures permettent une économie de Fr. 83'000.–, soit 1,3% des charges pour 2004 et de Fr. 411'000.–, soit 6,2% des charges pour 2005.

La commission immobilière du m2, dont fait partie le chef de service, continue à se réunir une fois par mois. Elle examine les demandes d'indemnité des propriétaires (par exemple : palissade de chantier devant une devanture de magasin). Elle reçoit et fait appliquer les conventions signées entre les propriétaires et le maître de l'ouvrage. Le cas échéant, la commission mandate un expert pour fixer l'indemnisation et proposer des montants satisfaisants.

Tous les immeubles se trouvant dans le rayon du m2 ont été au préalable expertisés.

Service des routes et de la mobilité

C'est sous cette appellation que dès le 1^{er} juillet 2004 la restructuration du service a été finalisée par le rattachement du Service de la circulation ainsi que l'Office de la signalétique urbaine. Cet office fait partie de la division « Espaces publics » et le Service de la circulation devient l'« Office de la mobilité ». La nouvelle organisation est jugée positive par le chef de service.

Prestations 2004

La Municipalité n'a pas encore pris de décision formelle à ce sujet.

Les prestations des sections ont été analysées selon des grilles préparées par le contrôleur de gestion. Les identifications des améliorations financières se sont faites en analysant les synergies possibles et le caractère obligatoire de la prestation. Les employés ont été également sollicités dans cette démarche et invités à apporter des suggestions.

Les économies attendues de l'ordre de 6% sont avant tout des économies de salaires, les autres économies représentent environ Fr. 100'000.-. Elles portent sur le nettoyage des panneaux d'affichage libre, la pose de deux plaques commémoratives par année au lieu de trois, le marquage routier (seules les directions sont marquées sans les noms de destinations) et les numéros de places de parc qui ne seront plus indiqués.

Les économies attendues pour 2005 et 2006 sont estimées à Fr. 2,3 millions.

La sous-commission s'est penchée sur la suppression de 27 postes et a analysé par le menu chaque poste supprimé. La division la plus touchée est Travaux qui a fourni une bonne partie des postes supprimés, la Division entretien ainsi que les Ateliers et magasins de la Ville.

La sous-commission a demandé pour chaque poste comment celui-ci sera supprimé. Il s'agit pour une bonne partie de départs à la retraite, de postes vacants non repourvus et de suppression de postes.

Pour ces derniers, le chef de service s'est démené pour trouver des places aux personnes dont le poste est supprimé dans le cadre de la direction en premier lieu, et dans d'autres services.

Cette démarche s'est révélée difficile en raison de la réticence des futurs employeurs, craignant que les personnes « licenciées » l'aient été par manque de compétence. Finalement il a été convenu que des stages seraient organisés pour les personnes qui devaient être reclassées.

Grâce à ces stages, aucun licenciement n'interviendra dans ce service.

Parallèlement aux suppressions de postes, trois nouveaux postes sont créés : un ingénieur sécurité à la Division administration, un ingénieur à l'Office de la mobilité et un ingénieur à la Division travaux. De plus, quatre postes vacants sont en réserve pour renforcer l'Unité entretien pendant l'été.

Contentieux juridique

Deux recours ont été déposés contre des décisions de la Municipalité refusant la pose de giganti et une société a recouru au tribunal contre la décision de la Municipalité.

Division entretien

Une réflexion est en cours concernant les procédés de nettoyage en vue d'une mécanisation accrue. De ce fait, il n'y a plus d'engagement de personnel à l'Unité entretien.

m2

Le service a été très impliqué dans les projets du m2 et la restructuration des lignes des transports publics lausannois. Un préavis général sera présenté pour toutes les stations, hormis la Sallaz, pour un montant oscillant entre Fr. 30 et 40 millions.

Service d'urbanisme

Etudes régionales

En raison des études régionales en forte augmentation dans lesquelles la Commune de Lausanne est largement impliquée, le service a engagé un urbaniste dès le 1^{er} septembre 2003 afin de représenter la Ville dans plusieurs groupes de travail dont par ailleurs elle assure une part de financement, comme le projet de l'Ouest lausannois.

Dans le cadre du préavis N° 2004/46, « Etudes régionales », le Conseil communal avait émis le vœu que « la Municipalité informe le Conseil de l'avancement des études régionales », ce qui a bien été respecté dans le cadre du rapport de gestion 2004.

Bureau d'études

Le service a élaboré et mis à l'enquête sept plans partiels d'affectation (PPA) en 2004 et une quinzaine sont actuellement à l'étude.

Contrairement aux autres Communes, les PPA sont établis gratuitement pour les propriétaires, le service étant d'avis qu'ainsi la Ville maîtrise mieux la gestion de son territoire. Vu le nombre de PPA qui ne semble pas en diminution et la valorisation des biens-fonds que l'élaboration d'un PPA apporte aux propriétaires, ce travail ne devrait plus être pris en charge par la Commune ou celle-ci devrait étudier la possibilité de rendre payant ce travail.

17° observation : *La Municipalité est invitée à étudier la possibilité de demander aux propriétaires de participer aux frais d'établissement de plans partiels d'affectation consécutifs aux projets de valorisation de leurs parcelles.*

Aménagement urbain

La sous-commission s'est étonnée des diverses structures s'occupant des espaces publics. Après explication, il s'avère que dans ces trois échelons de structures, ce sont en fait toujours les mêmes personnes qui s'y trouvent.

Le CEP (Comité des espaces publics) se réunit une fois par mois afin d'examiner les gros projets et mandate le GEP (Groupe d'études de l'espace public) dans le but d'étudier un projet spécifique (ex. Pont de Chailly). Le BEP (Bureau des espaces publics) se réunit toutes les semaines et examine les différents problèmes qui se posent sur le domaine public.

Ces groupes favorisent la pluridisciplinarité puisqu'ils réunissent des représentants de tous les services de Travaux et du Service des parcs et promenades.

Atelier de maquettes, expositions et photographies

L'atelier participe à des travaux spéciaux pour différents services de l'Administration ou à des manifestations d'intérêt public.

Les prestations non facturées pour 2004 apportées dans le cadre de l'aide à des expositions qui se déroulent au Forum de l'Hôtel de Ville se montent à Fr. 25'000.-, au Forum d'architectures à

Fr. 2700.–, au Salon des apprentissages à Fr. 19'500.–, à Info-m2 à Fr. 25'200.– et à Maquette-Tranchée m2 à Fr. 6700.–, soit au total Fr. 79'300.–.

Prestations 2004

La Municipalité n'a pas encore pris de décision formelle à ce sujet et il n'y a pas d'économies liées à ces mesures en 2004.

Les économies attendues sont de l'ordre de 6,2% et proviennent de la suppression définitive de deux postes, soit un architecte et un adjoint technique qui prendront leur retraite. En effet, les PPA devraient diminuer par l'entrée en vigueur du Plan général d'affectation (PGA). En ce qui concerne le poste technique, il s'est avéré que l'utilisation de l'image virtuelle n'a pas connu le succès escompté et cette prestation sera abandonnée.

A fin 2004, le service compte 39 postes pour 35,5 EPT.

Contentieux juridique

En 2004, dix-sept recours ont été interjetés contre une décision de la Municipalité et un recours contre une décision du Tribunal administratif au Tribunal fédéral.

Les honoraires versés sont de Fr. 83'503.–, mais comme le Service immobilier en prend une partie à sa charge pour certaines affaires, il n'est donc pas possible de connaître le montant exact.

En cas d'ouverture d'action, le chef de service s'occupe du choix de l'avocat et informe le directeur, qui décide en dernier lieu du choix.

Service d'architecture

De l'avis de la nouvelle chef de service, la façon de travailler évolue. Il y a moins de réalisations, faute d'argent et avant l'exécution proprement dite, de nombreuses études de faisabilité sont nécessaires. La coordination entre services devient plus importante eu égard à l'attention portée notamment aux problèmes énergétiques et, de ce fait, le nombre de séances augmente.

Les analyses de Prestations 2004 viennent d'être terminées et 5% d'économies seront dégagés par la suppression d'1,5 EPT sur un effectif comprenant 27,5 EPT.

Mobbing

En 1999, une employée, suite à son licenciement, a fait recours contre la décision de la Municipalité au Tribunal administratif. En 2000, l'arrêt du Tribunal administratif a annulé la décision municipale et l'employée a été réintégrée. En 2001, elle a été transférée au service de « Jeunesse et sport » dans lequel elle a travaillé environ trois mois puis a pris une retraite anticipée dont les prestations ont, semble-t-il, été financées en partie par la Ville.

En 2003, l'employée a recouru au Tribunal cantonal, réclamant un salaire non versé d'avril 1999 à mars 2001 et un tort moral pour mobbing. La valeur litigieuse est de Fr. 100'000.–.

Un avocat est mandaté par la Ville pour traiter ce cas et, en 2004, Fr. 6800.– ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire pour frais d'avocat.

Analyse et inspection des constructions

Les travaux du m2 engendrent un surplus de travail et un architecte a été engagé par contrat de droit privé en 2003, contrat qui prendra fin en juin 2006.

Le Service d'architecture a un rôle de coordination pour les travaux du m2 liés au second œuvre et certains projets sont réalisés par l'architecte adjoint. Jusqu'à présent, les prestations effectuées par le service n'ont pas encore été facturées à la Société Métro Lausanne-Ouchy SA, mais un système de facturation est mis en place pour les prestations fournies et les effets devraient apparaître dans le budget 2005.

« Groupe amiante »

La première démarche consistait à dresser une liste des immeubles appartenant à la Ville. La liste a pu être obtenue auprès du Service du personnel, qui paie les primes d'assurance ECA. Le Service du cadastre a pu confirmer l'exhaustivité des bâtiments figurant sur la liste.

Le recensement des bâtiments a porté sur la période allant de 1950 à 1990 pendant laquelle l'amiante était très utilisé.

Environ 158 bâtiments ou aménagements ont été identifiés à risque et nécessitent une analyse, cas échéant un assainissement.

Le « groupe amiante » a élaboré des processus d'intervention. Il a pour mission de traiter les cas signalés d'immeubles communaux susceptibles de contenir de l'amiante, de planifier les interventions non urgentes, de tenir à jour la liste des immeubles contenant de l'amiante et la liste des cas.

Le coût estimatif de l'analyse de tous les bâtiments et aménagements s'élève à Fr. 790'000.–, soit environ Fr. 5000.– l'analyse.

Service d'assainissement

Administration

Malgré les demandes réitérées de la sous-commission, celle-ci n'a jamais pu obtenir un organigramme sur une seule page, mais sur six pages, d'ailleurs peu détaillées. L'explication donnée est que le service ne dispose pas de logiciel adéquat.

Le service compte 208,8 postes pour 201,2 EPT.

Le service connaît certaines difficultés à recruter en raison de salaires jugés pas assez attractifs dans les domaines suivants : ingénieur responsable, monteur électricien, polymécanicien et serrurier-constructeur.

En revanche, les emplois impliquant des rotations (ouvriers travaillant à l'UIOM), mieux payés, sont pourvus plus facilement.

Le personnel est stable, car il y peu de perspectives sur le marché.

Mobilité

Suite à la réorganisation du Service des routes et de la mobilité, des postes de chauffeurs de camion étaient menacés aux Ateliers mécaniques de la Ville (AMV) et, parallèlement, le Service d'assainissement recherchait des conducteurs pour le Centre de ramassage et de recyclage des déchets. De plus, un chauffeur du Service d'assainissement souhaitait ne travailler qu'à 50%.

Un stage a été organisé pour trois chauffeurs des AMV au Service d'assainissement et un stage à Routes et mobilité pour le chauffeur du Service d'assainissement.

Au terme des stages, les transferts sont devenus effectifs ; Routes et mobilité économisée ainsi 2,5 postes en transférant trois chauffeurs et en engageant un employé à 50%.

Le Service des parcs et promenades estime que les ouvriers de l'UIOM sont trop chers et est hermétique à ces transferts.

Prestations 2004

La Municipalité n'a pas encore pris de décisions formelles. L'objectif de 3% est atteint par :

- la diminution du taux d'activité du juriste (-10%) et celui d'un employé à l'administration de 30%, et suppression d'un poste à l'Unité de gestion du réseau en 2005 ;
- l'augmentation de la taxe annuelle d'épuration des eaux, inchangée depuis 1991 et qui passe de Fr. 0.85 à Fr. 1.20 par m³ à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
- les prestations supprimées au contrôle des citernes. Les rappels de contrôle ne seront plus effectués et seul sera vérifié le fait que les contrôles ont été faits ;
- un camion-citerne pour la récolte des huiles sera supprimé et les entreprises devront faire appel à des entreprises privées. Toutefois, les entreprises qui ont des fûts de 200l pourront toujours faire appel au Service d'assainissement.

Mobbing

Il y a des problèmes relationnels à l'intérieur du service, mais pas de procédure de mobbing et peu d'interventions des syndicats. Dans un but de prévention, le responsable des ressources humaines examine les cas problématiques périodiquement et diligente lui-même les enquêtes.

Contentieux juridique

Recours contre la taxe pour les déchets des entreprises

Le 1^{er} janvier 1997, le nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur. La même année, 124 cafetiers, restaurateurs, hôteliers et boulangers ont déposé un recours, puis 148 en 1998, 154 en 1999, 172 en 2000, 125 en 2001, 124 en 2002 et 122 en 2003.

A fin 2004, aucune décision définitive n'a encore été rendue.

La valeur litigieuse est à ce jour de Fr. 2 millions en faveur de la Ville ou des restaurateurs selon l'issue du procès.

Action en répétition de l'indu

Le 19 novembre 1999, six cafetiers-restaurateurs ont déposé une demande en répétition de l'indu contre la Ville, en restitution des montants payés en 1995 et 1996 pour l'enlèvement de leurs déchets alors que la Ville ne disposait d'aucun règlement pour la perception d'une taxe pour l'enlèvement des déchets. Diverses instances de recours se sont prononcées, pour l'essentiel sur l'examen de leur compétence et sur des incidents de procédure, sans que le fond ne soit vraiment jugé.

La procédure civile a été épuisée et la taxe non remboursée, mais une autre procédure pourrait être intentée devant des instances administratives.

Gestion des eaux

Deux importants préavis ont été votés pour la station d'épuration de la Step.

Le préavis N° 2002/16, « Réalisation d'une deuxième étape d'installations de désodorisation », demandait un crédit d'investissement de Fr. 6'050'000.–. Il reste un disponible de Fr. 1'017'181.–. En effet, le transfert des boues ne sera peut-être pas réalisé et une étude est en cours.

Quant au préavis N° 2002/24, « Réalisation d'installations complémentaires de réduction des oxydes d'azote DeNOx et du monoxyde de carbone », les travaux sont terminés et il reste un montant de Fr. 563'196.–, montant correspondant à la TVA.

Gestion des déchets

L'emplacement du futur centre de collecte et de tri de Malley se trouvera à proximité du Magesi, sur un terrain des CFF. Une demande pour une subvention fédérale de 40% du coût de la voie ferroviaire qui longe le futur centre sera présentée à la Confédération.

Gestion des tournées

En 1998, le Conseil avait voté un montant de Fr. 450'000.– pour l'acquisition d'un logiciel informatique pour la gestion des tournées de ramassage. Cet achat ne s'est pas concrétisé et le service projette l'acquisition de ce logiciel à la mise en service de Tridel.

18^e observation : *La Municipalité est invitée à boucler le crédit ouvert en 1998 pour l'optimisation des tournées de ramassage des déchets et à présenter, le cas échéant, une nouvelle demande en temps voulu.*

Tridel

Au moment de la visite de la sous-commission, tous les éléments porteurs de l'usine étaient exécutés, les grosses pièces déjà posées comme la chaudière.

L'usine est un exemple de la mondialisation. Les ouvriers viennent de tous les pays d'Europe, à titre d'exemple, les soudeurs de Pologne. Quant aux matériaux utilisés, ils proviennent également du monde entier. Les éléments refroidisseurs proviennent de Chine. Méfiant de la qualité, le chef d'usine de l'UIOM s'est rendu en Chine et a fait les constatations suivantes : la matière des tubes provient de Finlande, la confection du tube aplati est exécutée en Allemagne, une usine en Chine lave les tubes une autre assemble les éléments sur les collecteurs de l'aérocondenseur avec une technologie européenne, et un directeur allemand.

La sous-commission s'est entretenue avec M. François du retard pris dans le percement du tunnel Sébeillon-Usine, retard qui n'aura pas d'influence sur la mise en service de Tridel. Le tunnel aurait dû être achevé en mars 2005.

Le consortium a sous-estimé les frais inhérents à la géologie. Certes, des sondages ont été effectués, mais pas suffisants, compte tenu du fait que le tunnel est très profond. De plus, l'entreprise a peu d'équipement et creuse 4 m par jour au lieu de 6 m. Le consortium et Tridel sont en litige au sujet du contrat d'entreprise. Le percement du tunnel avait été adjugé Fr. 30 millions. Le consortium paie actuellement des pénalités pour le non-respect des délais.

Eauservice

Prestations 2004

La Municipalité a approuvé le 9 septembre 2004 les mesures pour Prestations 2004. Les économies déploieront leurs effets sur 2005, 2006 et 2007 et consistent en la suppression de 3,8 EPT, la réduction des frais variables et l'augmentation des recettes.

Deux EPT seront supprimés suite au départ des titulaires à fin 2004 ; un poste représentant un EPT, actuellement vacant, ne sera pas repourvu et un poste représentant 0,8 EPT sera supprimé à fin 2005 ; la personne qui l'occupe sera prise en charge par le Service du personnel en vue de reclassement dans un autre service. Les économies de personnel sont chiffrées à Fr. 306'000.– pour 2005.

Les économies sur les frais sont diverses :

- fournitures de bureau, impression papier, mobilier, téléphones ;
- suppression de mandats privés ;
- entretien des bâtiments d'exploitation extérieur et intérieur (ex. entretien des terrains moins fréquents) ;
- renégociation du contrat de vignolage ;
- optimalisation des arrêts d'eau en fonction des achats de remplacement.

Les économies sont chiffrées à Fr. 259'500.– pour 2005.

L'augmentation des recettes provient de l'augmentation du prix de l'eau qui est de Fr. 2.10 dès le 1^{er} janvier 2004 et qui devrait amener jusqu'en 2007 Fr. 4 millions de recettes supplémentaires. Une autre recette consiste en l'augmentation des analyses effectuées par le laboratoire, le branchement et des travaux d'appareillage, l'augmentation des contributions de raccordement liée à la conjoncture immobilière favorable et l'augmentation de prix du produit des vignes.

Les augmentations de recettes pour 2005 devraient se monter à Fr. 369'000.–.

Contentieux juridique

Le service gère lui-même ses procédures avec l'aide d'un avocat, après en avoir informé le directeur. Les litiges concernant le personnel sont gérés par le Service du personnel.

Le contentieux pour les factures concernant la vente d'eau est pris en charge par les Services industriels.

Actuellement, deux procès sont en cours.

Le premier concerne un employé victime d'un accident léger dans le cadre de son travail et qui n'est plus jamais revenu travailler. L'employé fait recours contre la décision de licenciement.

L'autre procès, d'une valeur litigieuse de Fr. 100'000.–, concerne une note d'honoraires d'ingénieur contestée par eauservice.

Vignes

Les vignes du « Clos de la Pompe » ont dépassé la production confidentielle et produisent environ 10'000 bouteilles par année. Cette production est peu connue et le service a des problèmes d'écoulement.

19^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier le rattachement du vignoble du « Clos de la Pompe » à Forêts, domaines et vignobles.*

20^e observation : *La Municipalité est invitée à servir, entre autres, le « Clos de la Pompe » lors de manifestations ou lors des agapes entre les doubles séances du Conseil communal et à mettre en évidence le dépliant des diverses offres des bouteilles produites.*

Contrôle de l'eau

Le laboratoire de contrôle, nouvellement aménagé, est accrédité et peut faire des analyses. Plusieurs Communes y ont recours, ce qui génère des recettes.

Fontaines à eau

Dans le cadre du préavis « Mise en place d'une politique de développement durable, éducation », la Municipalité a prévu un crédit pour prévenir l'obésité. La consommation de boissons sucrées est un facteur d'obésité et les jeunes sont des grands consommateurs de ces boissons. De fait, dans les écoles, il n'est pas rare de voir des distributeurs offrant avant tout des marques sucrées.

Lors de la rénovation de bâtiments, comme celui de la Riponne abritant l'Administration cantonale, l'installation de fontaines à eau à partir du réseau direct aurait été judicieuse. En effet, les services de l'Administration louent les fontaines à eau avec bonbonne proposées sur le marché.

21^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier, lors de la rénovation ou de la construction de bâtiments scolaires, l'installation de fontaines à eau à jet et également la possibilité de promouvoir des fontaines à eau à partir du réseau direct dans les bâtiments propriétés de la Commune ou privés.*

Etudes et constructions

La sous-commission a visité pour la première fois l'usine de pompage de Saint-Sulpice. Elle a été impressionnée par la beauté du site. Le bâtiment abritant les pompes, qui se détachent face au lac, a été construit dans les années septante et est situé dans un très beau parc. Son architecture est remarquable et le soin apporté aux aménagements intérieurs est tout à fait étonnant, comme l'utilisation de deux sortes de marbre pour les revêtements, et une salle de conférence boisée et plutôt luxueuse qui mériterait de conserver son aspect typique de l'époque. Trois employés occupent des bureaux qui ont paru, à la sous-commission, susceptibles d'être densifiés.

A proximité, le service possède encore un petit immeuble de quatre appartements loués à des employés, une villa au bord du lac entretenue au minimum et un petit chalet.

Le prix de location de la villa est de Fr. 1000.– par mois et celui du chalet de Fr. 326.–, les charges pour ces deux objets étant assumées par les locataires. Nul doute que la Ville possède là un patrimoine de grande valeur vu la situation exceptionnelle de tous ces immeubles.

22^e observation : *La Municipalité est invitée à valoriser l'usine de Saint-Sulpice en la louant pour des séminaires et en créant, dans ce but, une cafétéria.*

23^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier la valorisation des parcelles sises sur la commune de Saint-Sulpice sur lesquelles sont construites la grande villa (chemin du Marquisat 9) et le chalet (chemin Laviau 3).*

Conclusion

La sous-commission remercie les chefs de service et leurs adjoints de l'accueil qui lui a été réservé et de leur disponibilité. Elle salue l'effort d'économies et de rationalisation constaté dans les services.

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Préambule

Comme chaque année, pour la première prise de contact, nous avons été invitées à la réunion hebdomadaire des chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation qui a lieu chaque vendredi matin. Ce tour de table permet à chacun de présenter des cas particuliers mais qui peuvent soit intéresser, soit concerner d'autres services. Cette mise à plat permet de résoudre mieux ou plus rapidement certains problèmes, que ce soit pour des cas d'élèves à réorienter ou tout simplement pour la bonne marche des différents services.

La présence de chaque chef de service nous a permis de constater la bonne ambiance qui règne autour de la table, et qui laisse présager qu'il en est de même dans les différents lieux de travail.

Nous avons évoqué les thèmes transversaux qui nous préoccupaient pour cette année 2004 : le mobbing, les contentieux, Prestations 2004 et le suivi des subventions.

Secrétariat général

Activités administratives

Les nombreuses activités de ce service ont fait l'objet d'un examen complet et sérieux en vue des économies demandées tout en gardant la volonté de pouvoir maintenir une bonne efficacité.

Une analyse complète de chaque secteur – secrétariat, comptabilité, représentations, réunions – a permis une réorganisation des tâches. Le luxe de garder du personnel en réserve pour les « coups de feu » n'était plus possible. Chaque collaborateur a été amené à penser différemment l'organisation de son travail, ce qui a créé une économie de personnel pour certaines fonctions, et supprimé des postes de travail à certains endroits. Quelques tensions sont alors apparues çà et là, lorsqu'il a fallu se séparer d'une collaboratrice et réorganiser la répartition du travail. Un certain stress et même un peu de découragement ont été ressentis, mais de franches discussions et l'appui des RH de la Commune ont permis le retour à une ambiance sereine. Le fait de pouvoir parler de petits incidents avant qu'ils ne prennent de grandes proportions, de chercher l'origine des tensions, a pu créer une dynamique de groupe, tout en permettant à ceux qui ont une forte personnalité de se mettre au service de la collectivité, plutôt que de trouver leur satisfaction dans de vains affrontements.

Activités culturelles

Un changement dans l'offre des activités culturelles, grâce à la création de dossiers informatisés pour les inscriptions, le suivi et l'estimation de qualité, a permis une augmentation de ces offres sans subvention supplémentaire. L'organisation de visites des parcs historiques, la collaboration des guides du Mouvement des aînés, la programmation de visites à travers Lausanne (Tridel, m2, etc.), ou une offre de présentation pour la prévention des accidents par morsures de chiens par exemple, sont les nombreuses activités que ce service met en place.

On espère ainsi que la connaissance du patrimoine culturel et scientifique permettra de diminuer le nombre des dégâts occasionnés entre autres souvent par manque de respect.

Contentieux et subventions

C'est le reflet de la situation économique, et les cas de contentieux apparaissent plus fréquents dans les écoles de musique.

En participant aux différents Conseils de ces écoles, il est possible de demander de cerner et de résoudre au mieux ces problèmes. C'est aussi dans le cadre de ces discussions que sont examinées les demandes de subventions pour l'année suivante. Ainsi, dès le mois de mars, un échange de courrier permet de savoir où chaque institution en est financièrement, d'étudier la gestion de son budget et la bonne tenue de sa comptabilité. Chaque subvention est versée en principe par acomptes successifs, en fonction des activités et des besoins de chaque association ou fondation. Les institutions se conforment volontiers à ces règles, et signalent spontanément si le versement d'un acompte peut être différé ou supprimé.

Service de la petite enfance

Ce service nouvellement créé en 2003 a de gros projets sur les bras.

L'année 2004 a été celle des « chantiers ». La mise en œuvre du plan de développement et la création d'un réseau coordonné du secteur de l'accueil ont occupé une grande partie des cadres du service, en particulier pour les nouvelles constructions de Chailly, de Vuillermet et de Prélaz. Pour mettre ce projet en place et assurer la formation des collaborateurs, le chef est retourné aux études pour obtenir brillamment son diplôme exécutif en action publique (DEAP).

Un important travail d'organisation et la mise en place d'une structure centralisée pour la gestion de l'offre en garderie, ainsi qu'un contrôle régulier des différentes unités d'accueil a et va occuper ce service durant de nombreux mois.

La sélection des mamans de jour ou des collaboratrices de garderies fait l'objet d'une attention très soutenue et d'entretiens nombreux et parfois laborieux.

Le service a mis en place une structure d'appui social et de proximité pour soutenir et conseiller les directions de garderies lors de situations sociales et financières précaires. Les institutions d'accueil de la petite enfance sont des lieux à forte mixité sociale, confessionnelle, économique et multiculturelle. Ces situations sont sensibles et peuvent engendrer des tensions. De plus, l'arrivée d'enfants qui sont soumis à des pressions provenant de difficultés financières ou relationnelles (couples en instance de divorce, perte d'emploi, maladie grave) oblige les structures d'accueil à garder une certaine souplesse.

Personnel

Là aussi, le stress et les difficultés relationnelles peuvent engendrer des conflits à l'intérieur des structures. La gestion du personnel par les directions de garderies passe par des bilans et des entretiens pour éviter au maximum des situations de « burn out » et enfin pour diminuer les cas d'absentéisme. Il a même été créé une cellule RH interne pour la gestion des conflits pour que les directrices ou directeurs de centres de vie infantine puissent discuter des problèmes qui peuvent survenir.

Organisation

La centralisation de la liste d'attente pour les places en garderie sera effectuée dès septembre 2005 et sera confiée au Bureau d'information aux parents (BIP) – bureau rattaché au service dès avril 2004 –, grâce à un logiciel informatique (ICARE) centralisant les demandes et coordonnant les offres. Les parents n'auront plus besoin de faire la tournée des garderies en espérant décrocher une place !

Les structures d'accueil privées sont certes enthousiastes pour la plupart, bien que certaines mettent quelques freins, puisqu'une participation financière au prorata du nombre d'inscriptions leur est demandée.

Cela permet d'organiser un contrôle des prestations fournies, de fixer un standard de qualité et d'exiger une parfaite transparence dans la gestion. Une vraie garantie pour les parents !

Subventions

Chaque année, plus de 50% du budget sont attribués à des partenaires privés. Cela implique un contrôle nécessaire, obligatoire et strict sur le choix des moyens et des affectations. Le chef de service participe au comité de chaque association et discute de la pertinence et du montant des subventions. Sur proposition du chef du Service de la petite enfance, certaines institutions font l'objet d'une surveillance toute particulière du Service de la révision. Le nombre de places offertes, le nombre de jours ouverts, le nombre d'heures proposées pour des prestations données vont être déterminants pour fixer les standards de qualité et l'obtention des subventions.

Prestations 2004

L'entrée en vigueur d'une future loi cantonale permettra peut-être de diminuer sensiblement le coût du secteur de la petite enfance pour Lausanne, et est toujours d'actualité. Elle est attendue avec impatience. Mais, par souci de solidarité avec les autres services, le chef de service a tenu tout de même à faire l'exercice et a cherché de quelles manières une économie substantielle pouvait être réalisée.

En attendant, la nécessité de diminuer d'environ 3% les coûts (sur un budget global de Fr. 40'000'000.–) est un vrai casse-tête, surtout dans un service qui a plutôt tendance à gonfler, l'offre allant être augmentée de 590 places.

S'il n'est pas réalisable de toucher au nombre de places offertes, ce seront les prestations qui seront touchées. Ainsi, en diminuant les heures et les jours d'ouverture des centres d'accueil, il sera possible de ne pas augmenter la masse salariale du personnel. L'alternative de fermer certaines garderies durant une semaine supplémentaire fera là aussi faire de substantielles économies, mais attention à la réaction de certains employés qui n'auront ainsi plus le choix des jours pour leurs vacances personnelles ! En 2004, les Centres de vie enfantine ont fermé alternativement 4 jours de plus avant et après Pâques, cela pour compenser l'octroi de jours de congé supplémentaires décidé par la Municipalité en 2003. L'option d'augmenter les recettes en demandant une participation accrue des parents a été choisie pour le moment. Le calcul a été fait avec une hausse équivalente à 16% à 20% jusqu'en 2007.

Contentieux

Le souci majeur est la liste des factures impayées de la part de parents qui souffrent déjà souvent de précarité. De nombreux entretiens, avec des propositions d'échelonnement ou d'aides momentanées, permettent fréquemment de récupérer tout ou partie des factures impayées. Les responsables de Centres de vie enfantine ont là un vrai travail social et de proximité à accomplir, car malheureusement souvent aux difficultés financières se joignent d'autres problèmes dus à des situations familiales difficiles. La résiliation d'un contrat de garderie n'est effective qu'après un délai plus ou moins long, et une analyse objective de la situation, lorsqu'il n'y a plus d'autres solutions à proposer.

Service de la jeunesse et des loisirs

Ce service a subi une réorganisation complète, due déjà à la scission du Service de la petite enfance, puis par la maladie suivie du décès de la déléguée à l'enfance.

Une vaste étude des Ressources humaines a été nécessaire pour arriver à donner satisfaction à tout le personnel administratif de Chauderon et les nombreuses personnes qui évoluent dans des entités parfois délicates. Le Service de la jeunesse et des loisirs fonctionne comme service pilote dans le cadre du projet de personnalisation des conditions de travail. Cela a déjà permis, dans la mesure du possible, le choix d'un horaire à la carte. La mise en informatique des emplois temporaires avec la création d'une statistique a donné plus de lisibilité aux différentes fonctions.

Cinq grands secteurs d'activité ont été déterminés :

- Apems (accueil pour enfants en milieu scolaire).
- Vacances (camps, centres aérés, passeports).
- Institutions (fondations, associations, foyers d'accueil).
- Délégué à la jeunesse (groupes de musique, d'activités sportives).
- Délégué à l'enfance (pédibus, préaux, places de jeux).

Dans chacun de ces secteurs, les relations humaines ont une extrême importance, et la chef du service s'est attachée au fait que chacun puisse s'exprimer et émettre des vœux sans contraintes. Les procédures d'évaluation pour cadres ou pour collaborateurs sont faites.

Les entretiens de collaboration d'une durée de 90 minutes ont été mis sur pied avec l'appui de GePeL. Ils permettent de faire le point une fois par année de l'évolution de chaque collaborateur et d'apprécier sa manière de travailler notamment dans des situations particulières. Ainsi, un sentiment d'insatisfaction ou un manque de motivation peut être vite décelé et une réorientation professionnelle proposée.

Des colloques réguliers sont organisés pour discuter des problématiques du service (partie administrative de Chauderon).

Mobbing

Pour la chef de service, il y a deux sortes de mobbing : la ligne hiérarchique qui va souvent de haut en bas (le chef ou le plus âgé qui font pression sur le plus faible ou le dernier arrivé), et la ligne horizontale (entre collaborateurs d'un même service souvent par envie ou par jalousie).

Ces situations se remarquent avec l'augmentation des absences, des jours de maladie, de l'irritabilité de certaines personnes, de montées de conflits, de menaces.

Plusieurs solutions existent avant le licenciement pur et dur. Il est souvent possible de séparer les personnes en conflit en les changeant d'endroit (dans les Apems, l'école à la montagne, les centres de loisirs). Parfois, il est nécessaire de fermer un lieu momentanément pour éviter que le conflit prenne des proportions telles que le centre n'est plus gérable.

En 2004, trois situations conflictuelles ont nécessité l'aide ou l'intervention du Service du personnel ou la direction d'une des institutions.

Contentieux

Il s'agit bien sûr là aussi de parents qui ont des difficultés familiales ou financières et qui nécessitent souvent des entretiens fréquents dans l'espoir d'apaiser les problèmes. Parfois, certaines relations avec

des parents sont difficiles, et il faut encourager au maximum le dialogue. Ce ne sont pas aux responsables des Apems de s'occuper de ces divers problèmes avec les parents, mais c'est la chef de service qui intervient. Trop souvent par exemple un téléphone affolé ne fait que mettre de l'huile sur le feu, alors qu'un petit mot ou un petit papier explicatif aurait suffi à calmer la situation.

Prestations 2004

Sur un budget global de Fr. 24 millions, moyennant certaines déductions de charges, l'économie de 3% représente tout de même environ Fr. 555'000.-.

Il a été décidé de passer malheureusement par une augmentation de la tarification pour les parents.

La mise en vacances des Apems à certains moments de l'année et la remise en question de certaines subventions à des institutions privées sont aussi des pistes envisagées. Chaque année, la présence de la chef de service dans les assemblées générales permet de vérifier les budgets et les comptes de ces associations et de discuter sur le montant de leur subventionnement.

Accueil pour enfants en milieu scolaire (Apems)

Le transfert des écoliers primaires des garderies en Apems a demandé une augmentation de la capacité d'accueil. La restructuration des « études surveillées » a là aussi fait gonfler le nombre des places en Apems. Une analyse très locale des besoins est absolument nécessaire pour n'ouvrir des Apems que là où il faut. Les employés de ces Apems devant être très polyvalents, ils permettent des transferts d'un Apems à l'autre. La fermeture d'un Apems moins fréquenté pour la création d'un autre Apems dans un autre endroit à plus forte demande peut ainsi être envisagée.

Les Apems ne perçoivent pas de subventions cantonales.

Secteur vacances

La demande est très forte en 2005 puisque déjà dès avril il n'y a plus aucune place dans les camps de vacances pour cet été. Les centres aérés ont aussi connu une fréquentation en augmentation. L'augmentation de la précarité a certes encouragé les parents à offrir à leurs enfants tout de même un dépassement bienvenu pendant les vacances.

Les Passeports vacances ont aussi toujours plus de succès, et la participation des Communes alentour pour la gestion informatique de l'offre et de la demande va certainement augmenter encore le nombre de participants.

Institutions, fondations

La collaboration avec des institutions privées a permis d'augmenter les lieux d'accueil dans certains quartiers. Les salles de paroisses ou certains locaux des centres de loisirs ou de maisons de quartier ont été utilisés et rentabilisés avec la venue d'enfants inscrits à l'Apems.

Le contrôle des « réfectoires » ou « cantines » scolaires a entraîné l'attribution d'un label de « Fourchette Verte Junior », ce qui garantit aux parents une certaine qualité et un bon équilibre dans l'alimentation de leurs enfants.

Le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) donne, dans le cadre de la formation continue du personnel, un suivi professionnel aux moniteurs et assure des modules de formation de base pour aider ces moniteurs à choisir des activités et des animations pour les enfants.

Délégué à la jeunesse

La présence d'une personne représentant la Ville est fortement appréciée par les différentes associations de jeunes. Cela donne plus de crédibilité à leurs mouvements qui ont parfois des vies éphémères, ou migrent souvent de lieux, n'ayant pas (parfois par faute de moyens financiers) ou ayant des contrats de location à durée déterminée. Certains groupes perdurent déjà depuis de nombreuses années et organisent à satisfaction des expositions, des concerts ou des festivals reconnus.

L'obtention de subventions est assortie d'un délai d'épreuve et souvent celles-ci sont payées en partie et rediscutées dans le courant de l'année. Elles touchent tous les mouvements d'occupation des jeunes, que ce soit à but culturel (manuel, musique, théâtre ou autres) ou sportif. Quand il y a un point d'ancrage et que des idées constructives d'occupation jaillissent, l'espoir d'éviter certains conflits de génération ou d'autres problèmes est à encourager.

Il faut aussi tenir compte du fait que certaines activités peuvent déranger la population (bruit, présence de nombreuses personnes, durée de l'activité, choix du jour ou du moment dans la journée, etc.). Une rencontre entre jeunes et habitants est souvent organisée, et en cas d'évaluation positive, l'activité peut être soit poursuivie, soit même adaptée ou transférée en d'autres lieux.

Déléguée à l'enfance

Malgré la disparition tragique de la déléguée à l'enfance en juillet 2004, une partie des activités a été maintenue et assurée par la chef de service.

Ainsi, le Conseil des enfants a pu poursuivre ses réflexions sur la vie des quartiers, l'aménagement des cours de récréation et a même réalisé un film vidéo.

Les nombreuses (22) lignes du Pédibus, assurées par la solidarité des parents, sont régulièrement adaptées aux besoins et le suivi logistique est assuré par le secrétariat.

Service des écoles primaires et secondaires

Ce service est unique dans le Canton, car Lausanne est la seule Commune possédant 12 établissements scolaires sur un même territoire, et qui constitue également une des 10 « régions scolaires cantonales ». Lausanne possède 5 établissements primaires gérant entre 1300 et 1600 élèves et 7 établissements secondaires qui ont chacun entre 800 et 1000 élèves. Ce service sert en particulier de réception centrale pour les parents lors de l'inscription des enfants à l'école et assure des tâches telles que la coordination de la gestion des classes et des élèves.

La convention négociée et signée en 2004 entre la Commune et le Canton a permis de clarifier et de confirmer les fonctions de chacun, et de répartir les tâches entre les directions d'établissement et le service, tout en maintenant une efficacité maximale.

Le Service des écoles joue le rôle de 13^e établissement scolaire virtuel. Il assure aussi des tâches communales relatives aux infrastructures comme la gestion du personnel administratif ou la gestion fiduciaire, et une série de tâches transversales indispensables au fonctionnement harmonieux des 12 établissements.

24^e observation : La Municipalité est invitée à élaborer dans son rôle de coordination des directives claires, en cas de dangers inhabituels ou de conditions climatiques exceptionnelles, pour empêcher dans la mesure du possible que des élèves lausannois se trouvent face à des situations non maîtrisées.

Ce 13^e établissement assure le contrôle de la scolarisation de tous les élèves qui ne sont pas inscrits dans un des 12 autres établissements lausannois. Cela représente là aussi environ 1000 élèves, mais ce

nombre est très fluctuant tout au long de l'année. Ce sont des enfants qui bénéficient d'une dérogation de la zone de recrutement, ou qui ne sont pas scolarisés mais instruits à domicile, ou sont inscrits dans une école privée. Quant aux enfants qui arrivent d'autres cantons ou d'autres pays, francophones ou non francophones, le service assure l'organisation d'un décanat d'accueil chargé d'orienter par des tests et des entretiens la mise en classes selon leur âge et leurs acquis. Le service coordonne également l'ensemble du dispositif des classes et des structures d'accueil (par exemple le CIF : cours intensif de français).

Ce 13^e établissement fonctionne en ayant et en gardant, grâce au fichier central du SOI, une vision d'ensemble de tous les enfants lausannois inscrits au Contrôle des habitants.

Son rôle est aussi d'organiser une coordination des ressources des 12 établissements scolaires lausannois. Il relaie et coordonne des animations pédagogiques, les fêtes scolaires et offre son soutien logistique pour d'autres activités concernant les 14'000 élèves lausannois.

25^e observation : *La Municipalité est invitée à créer un calendrier annuel (par rotation) d'exercices d'évacuation des grands collèges lausannois.*

EtaCom

Comme le passage au Canton des 12 établissements primaires et secondaires a été poursuivi en 2004, le service de la Ville n'assume plus qu'un travail de coordination. Selon les décisions prises par le Département de la formation et de la jeunesse, il peut aussi servir de « pare-feu » ou d'intermédiaire, car la mise en place d'actions touchant environ 15'000 élèves n'est pas aussi aisée que dans une petite commune. Malgré le passage au Canton des 12 établissements scolaires, le Service des écoles primaires et secondaires continue à assumer des tâches devenues « cantonales » et poursuit le travail de coordination assuré jusque-là, mais cette fois, avec un mandat officiel du Canton.

Quant aux salaires des différentes secrétaires et directeurs ou directrices travaillant dans les 12 établissements scolaires, il est entièrement assuré par le Canton.

Il en est de même pour tous les salaires des enseignants, qu'ils soient nommés, temporaires ou remplaçants.

A Chauderon, une partie des salaires de quelques collaborateurs travaillant sur des dossiers touchant aussi le Canton est assurée par le Département de la formation et de la jeunesse.

26^e observation : *La Municipalité est invitée à mesurer, grâce à la signature de la convention entre le Canton et la Commune, l'économie réalisée, aussi bien en termes financiers qu'en masse de travail, lors du passage des établissements scolaires de la Commune au Canton.*

Prestations 2004

Pour arriver à réaliser les 3% d'économie demandés, il y a eu quelques réductions du personnel.

Une analyse des besoins a été menée avec les concierges des différents lieux d'enseignement pour calculer au plus serré l'engagement de nettoyeurs et nettoyeuses à l'année, et pour les grands nettoyages d'été. De plus en plus souvent, les « réfectoires » et « cantines » scolaires sont assurés par des professionnels (ex. : DSR), cela permet une économie de personnel et la garantie de qualité style « Fourchette Verte ».

Le matériel scolaire est là aussi pris en charge par le Département de la formation et de la jeunesse. La Ville ne s'occupant plus que de centralisation pour les classes isolées. Le service a profité du départ à la retraite du « responsable du matériel » pour réorganiser son poste. La distribution pour les camps des skis et des habits, des décorations pour la Fête du Bois, la gestion du petit mobilier (réparations et transport) n'occupant plus une personne à plein temps.

L'impression de documents en grande quantité a été reprise par le Bureau des imprimés et du matériel de l'Administration générale.

Les surveillants et surveillantes d'études, qui étaient payés à l'heure, sont maintenant au bénéfice d'un contrat de droit privé, et sont mensualisés. Le contrat à temps complet représente 6 heures de travail par semaine. Cela a eu pour conséquence d'obtenir une plus grande stabilité pour ce personnel.

Mobbing

Lorsqu'un problème survient, cela se passe le plus souvent entre les concierges, les aides concierges et les nettoyeurs et nettoyeuses. Il est alors fait appel au service de Chauderon qui joue le rôle de médiateur, et un ou plusieurs entretiens de collaboration à trois sont organisés.

Service de santé des écoles

Généralités

Depuis novembre 2003, une nouvelle loi sur la santé scolaire a modifié le profil d'activités de ce service. Les prestations offertes par la Ville sont maintenant régies par un accord entre le Canton et la Commune.

Les missions et tâches sont fixées dans le règlement. Ainsi, les visites médicales en début, au milieu et en fin de scolarité ont été supprimées et seront faites selon les besoins particuliers recensés, et les activités de prévention et d'éducation à la santé présentées différemment.

Infirmière scolaire

Le travail de l'infirmière scolaire a été modifié et les aspects d'adaptation aux besoins particuliers et de proximité sont favorisés. Ainsi, des entretiens privés avec les parents à l'arrivée en CYP1 ont été inclus au programme dès l'introduction de la visite médicale préscolaire chez le médecin privé. Des entretiens sur un problème donné (obésité, maltraitance, maladies graves, enfant handicapé, etc.) sont organisés selon les besoins.

Des enquêtes sur le bien-être, des questionnaires sur la protection des mineurs ou sur d'autres sujets préoccupants sont distribués en accord avec les directions d'établissement.

La suppression des Commissions scolaires et leur remplacement par des Conseils d'établissement invitent souvent les infirmiers et infirmières à participer à des groupes de travail pluridisciplinaires.

On constate ainsi un glissement du rôle « soignant » des infirmières scolaires, rôle qui sera de plus en plus souvent assumé par d'autres personnes, vers un rôle d'« accompagnant » ou de « conseiller ».

Les animateurs et animatrices de santé, qui sont enseignants et enseignantes, ont vu leur activité entravée par le faible niveau des subventions cantonales (Fr. 2.50 par élève) et le compartimentage des subventions par établissement, cela malgré le fait que la subvention communale n'a pas connu de telles restrictions. Une diminution de l'implication des infirmières scolaires dans l'éducation de santé s'est fait sentir en raison de l'augmentation résultant de la prise en charge de cas particuliers. La prévention drogues, assurée dans les établissements par des animateurs extérieurs, a été interrompue par décision cantonale, et devrait reprendre sous une forme plus communautaire basée sur des démarches d'établissement pour faire face à ces problèmes.

Les deux premiers cours d'introduction aux premiers secours ont eu un grand succès, aussi auprès des enseignants et enseignantes, collaborateurs et collaboratrices des Apems, crèches, garderies et études surveillées qui y ont été invités. Le service a donc proposé un cours plus ciblé sur les gestes de premiers secours, pour des groupes de collaborateurs des services de la direction.

La formation continue des infirmières scolaires est encouragée tant au point de vue santé ou social qu'au point de vue informatique. En raison de l'apparition des HES, l'accueil doit être revu, puisque les stagiaires devraient être formés pour des stages longs plus exigeants pour le formateur, et que le travail des infirmières est décentralisé dans les établissements.

La tâche principale de l'infirmière scolaire aujourd'hui est avant tout de « garder contact » entre les élèves, l'école et les parents.

Il n'y a pas de **contentieux** dans ce service, car il n'y a pas de factures.

Il n'y a pas non plus de cas de **mobbing**.

Prestations 2004

Le départ à la retraite d'une physiothérapeute n'a pas donné lieu à son remplacement, et l'économie réalisée a permis de ne pas toucher aux subventions.

Subventions

Quatre associations reçoivent des subventions de la Ville de Lausanne (en partenariat avec le Canton). Ce sont particulièrement pour deux d'entre elles des associations qui s'occupent d'enfants ayant besoin d'un suivi éducatif en relation avec des situations de carence de soutien familial et des échecs scolaires (Appart'Midi, Appart'Epinettes). Les deux autres sont la Maison Ouverte (accueil de quelques heures d'enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte), pour un travail dans le domaine relationnel, et le Centre de puériculture de Lausanne et environs.

Service de psychologie scolaire

La convention signée entre le Département de la formation et de la jeunesse (Canton) et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (Commune) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Le premier souci a été de faire une uniformisation des pratiques et une analogie dans les 10 régions, 7 dépendant du Canton et 3 étant conventionnées dont la région-ville Lausanne en tenant compte de leurs spécificités.

Un vrai travail de coordination selon les besoins a été mis en place. Des groupes de travail et de réflexion sont maintenant en fonction. Ils réfléchissent sur les questions relatives à la maltraitance, la gestion des situations de crises dans les établissements scolaires, la tentative de trouver des réponses aux questions de plus en plus nombreuses sur l'inflation des demandes du « terrain ». Ils ont également donné lieu à des échanges sur les pratiques pour l'évaluation et la prise en charge des enfants, notamment sur l'usage des tests informatiques utilisés en logopédie par exemple.

L'autre grand axe de travail est la participation accrue, à l'intérieur des établissements scolaires, des collaborateurs du service à des réunions de groupes pluridisciplinaires en vue de l'orientation de certains élèves dans des structures de l'enseignement spécialisé (classes vertes, de développement, d'intégration, de langage, à effectif réduit).

Contentieux

Il n'y en a pas, puisque plus du 90% des frais sont subventionnés par le Canton.

Ne restent actuellement à charge de la Commune que les loyers des bureaux de consultations des spécialistes disséminés dans la ville ou dans les établissements scolaires, et le matériel de base pour que ces bureaux soient opérationnels.

La réorganisation du service a permis de créer une véritable gestion informatique des traitements payés par l'assurance invalidité (AI) et d'assurer un suivi des informations utiles aux spécialistes dans les cas de prises en charge. A noter que tous les problèmes de langage ne sont pas payés par l'AI, qui ne prend en charge que les « maladies » qu'elle considère comme génétiques. Ainsi le bilinguisme ne donne pas lieu à un remboursement des prestations.

Dans le cas de problèmes relevant de l'AI, outre l'examen de logopédie, un passage chez le psychologue peut être révélateur d'autres dysfonctionnements que ceux relatifs à la dyslexie, à la dysphonie, à la dysorthographe ou à la dyscalculie : cela permet de mettre parfois en évidence des « freins » qui empêchent l'enfant d'investir les différents domaines de la connaissance. L'intérêt de ce dépistage permet de chercher rapidement des solutions, et le service y est particulièrement attentif au moment de l'entrée de l'enfant à l'école obligatoire.

Prestations 2004

Pour les économies, rien, ou si peu : 2,5 %.

Une économie ne peut être réalisée puisque les charges sont couvertes par le Canton et par la Confédération (AI). On ne peut pas économiser sur les locaux (imputation interne). La seule piste possible est le fait de ne pas acheter de matériel de base.

Mobbing

Pas de signalement, ni hiérarchique, ni horizontal.

Le seul facteur négatif est la montée du stress dû à la lourdeur de plus en plus grande des situations et le nombre toujours croissant des demandes.

27^e observation : La Municipalité est invitée à calculer le coût moyen d'un élève bénéficiant d'une mesure psychologique lui permettant de suivre un traitement en logopédie, en psychomotricité ou en psychologie, ou d'une mesure plus importante, soit une orientation dans une classe spécialisée.

Service dentaire

Personnel

Le nouveau chef de service, M. John Viebrock, est entré en fonction le 1^{er} juin.

M^{me} Hansen ayant quitté son poste à fin février, l'absence de chef de service durant trois mois a quelque peu désorienté ce service.

Le départ d'un des trois médecins orthodontistes a obligé les deux autres à se partager ses patients, d'où une montée du stress dû au fait de devoir assumer un horaire de rendez-vous plus serré et choisir de reporter dans le temps le début de quelques traitements.

Le départ à la retraite d'une assistante dentaire a là aussi obligé les deux éducatrices en prophylaxie dentaire à assumer le rôle d'assistantes du médecin dentiste dans un cabinet scolaire plutôt que leur rôle pédagogique lors des passages auprès des classes durant le 1^{er} semestre 2004.

Informatique

La mise en place d'un outil informatique permettant une véritable gestion des cabinets dentaires et de leurs besoins, ainsi que des dossiers et du suivi de chaque patient est toujours en cours d'élaboration.

M^{me} Hansen en avait défini les grandes lignes, et le nouveau chef de service était en charge de choisir un logiciel convenant aux exigences de la Ville. Il semblerait que la mise en application est plus longue que prévue, et a demandé la création d'un groupe de travail composé de six personnes, soit : deux orthodontistes, deux médecins dentistes (dont le chef de service) et deux assistantes, afin de coordonner les différentes idées de chacun avec les possibilités du logiciel choisi, et de valider le choix définitif.

Contentieux

Les problèmes sont directement traités par le Service financier de la Ville.

Lors de la présentation des traitements à faire chez l'enfant, les parents reçoivent un devis et choisissent les modalités de paiement : en une fois ou par acomptes. Concernant d'éventuelles réductions d'honoraires, les infirmières scolaires recueillent les renseignements nécessaires au moyen d'une feuille ad hoc, et c'est le chef de service qui prend la décision selon un barème donné sur le niveau de participation aux frais dentaires.

Mobbing

Le chef de service étant nouvellement arrivé en fonction, il ne lui a pas encore été possible de faire des entretiens d'évaluation. Nous encourageons vivement M. Viebrock à faire ces démarches, et à engager au plus vite des dialogues constructifs avec ses collaborateurs, surtout que de nombreuses personnes sont nouvelles dans ce service.

Prestations 2004

Une adaptation de la valeur « point » d'un traitement dentaire est un moyen envisagé pour faire quelques économies.

Conclusion

Nous remercions tous les chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation rencontrés pour leur disponibilité et leur volonté de collaboration. Nous sommes satisfaites des explications données et avons surtout apprécié les actions faites en référence aux décisions prises par le Conseil communal.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préambule

Les commissaires ont visité trois institutions subventionnées, la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL), l'Épicerie de Caritas et Point d'eau. Ils ont pu voir combien l'aide que la Commune peut apporter aux plus démunis est nécessaire. Ils ont pu aussi apprécier la somme de bénévolat fournie par des particuliers, en parallèle à l'engagement des personnes salariées œuvrant dans ce domaine.

Pour que l'état social puisse continuer à soutenir ceux qui en ont le plus besoin, il doit en avoir les moyens. Nous soulignons l'importance de poursuivre l'analyse des prestations, pour que les finances soient les plus saines possibles.

Sans vouloir s'immiscer dans la gestion du service, les commissaires ont dû se pencher sur les suites données aux remarques liées à l'organisation du Centre social régional (rapports du Contrôle cantonal des finances et de la sous-commission ad hoc de la Commission de gestion) et aux questions soulevées par l'interpellation déposée par la Commission de gestion. Ils espèrent que la Municipalité ne leur tiendra pas grief d'avoir un peu empiété sur la gestion 2005.

Prestations 2004

Secrétariat général

Le secrétaire général a fait partie du groupe de pilotage. Les principales mesures prises ont été des baisses de subvention à l'Alsmad et au Boums, un changement des prestations aux nonagénaires, qui ne reçoivent maintenant plus que 3 bouteilles de vin, et le gain d'un poste à la comptabilité. Ces mesures devraient permettre d'atteindre une économie de 6 à 7%.

Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

Ce service a été le premier à prendre des mesures dans le cadre de Prestations 2004 en renonçant aux tâches de contrôle des denrées alimentaires et au service de l'environnement. Les activités de ce dernier s'arrêteront définitivement en septembre 2005, le Canton reprenant à sa charge les mesures de pollution, ainsi que le matériel. Une partie du personnel prendra sa retraite courant 2005, et deux collaborateurs ont été engagés par le Service multimédia en 2004. Il ne suffit pas de mesurer la pollution pour la faire diminuer... encore faut-il entreprendre des actions sur la base de ces données, et les commissaires espèrent que le Canton, par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), en fera un usage efficace.

Service du travail

Le Canton contrôle les mesures d'organisation prises par la Ville, dans le but aussi de diminuer le coût de la structure de fonctionnement. C'est dans ces deux optiques que le service a procédé à l'analyse.

Le programme « High Tech » a été supprimé sous sa forme actuelle, avec le licenciement du responsable, mais il subsistera sous une forme de projet indépendant. D'autres postes ont été supprimés. Ces démarches devraient permettre une économie de 8%.

Service social

Un niveau hiérarchique a disparu avec la suppression du poste de directeur du Centre social régional, dès 2005.

Service des assurances sociales

Le guide pour les aînés et les handicapés a été supprimé sous sa forme papier, ce qui permettra une économie de Fr. 70'000.– tous les deux ans. Il sera par contre maintenu et tenu à jour sur le site de la Ville.

La 2^e mesure ne prendra effet qu'en 2005. Elle fait suite à l'introduction de l'allocation fédérale de maternité et concerne l'allocation communale de naissance, qui ne sera plus versée qu'aux femmes sans activité lucrative, et de revenus modestes. Cette mesure devrait représenter Fr. 350'000.– d'économies, tout en générant toutefois un certain travail administratif non encore mesurable, mais qui pourrait à notre sens être effectué à la place de la minutieuse statistique des cas auxquels l'allocation de naissance est refusée.

Parcs et promenades

Ce service a renoncé à l'engagement de personnel lié à différents préavis, supprimé quelques postes, réduit les travaux donnés à l'extérieur, remplacé des horticulteurs par des ouvriers, augmenté la mobilité du personnel, économisé une personne en supprimant les décorations florales dans les bureaux de l'Administration (sauf dans les lieux d'accueil et chez les municipaux), et a supprimé l'abonnement d'arrosage courant au cimetière.

Ces mesures représentent 0,8% du budget en 2004, mais devraient atteindre 2,6% en 2005, et 3,65% dès 2006.

Secrétariat général

Sécurité

Aucune mesure n'a été entreprise pour mettre sur pied un quelconque exercice d'évacuation... Si des lampes tournantes sont bien installées sur certains plafonds, celles-ci ne sont pas visibles, puisque les locaux n'ont pas été aménagés en bureaux ouverts comme prévu initialement. Dans ce service, il y a eu un exercice d'évacuation en 20 ans... Les commissaires ont été surpris par le nouveau système de fermeture des portes à Chauderon, qui donne un vrai sentiment de claustrophobie à ses utilisateurs !

NEM

Depuis le 1^{er} avril, les requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière (NEM) n'ont plus droit à une aide sociale. Soucieuse d'anticiper la crise, la Municipalité a mis à disposition une équipe de veilleurs et des abris PCi à l'Ancien-Stand et à Coteau-Fleuri. Cette structure fonctionne depuis mai 2004. Entre 25 et 30 personnes y viennent chaque jour : ils peuvent y prendre leurs repas, bénéficier d'un lit, d'une douche, et de la possibilité de laver leur linge.

28^e observation : La Municipalité est invitée à expliquer comment elle tient compte des habitudes alimentaires des communautés étrangères pour l'élaboration des repas dans les lieux d'accueil.

Subventions

Les subventions ne sont versées aux bénéficiaires qu'à certaines conditions : ils doivent par exemple prouver qu'ils se sont acquittés de leurs charges sociales, et le Service de la révision fournit un rapport très détaillé sur leurs comptes.

Si le rôle de la Municipalité est certes de mettre en présence différents protagonistes de façon à créer des synergies, la Ville pourrait déterminer quelles sommes sont à allouer pour chaque type de problématique, et ensuite qui en seraient les bénéficiaires. L'addition des subventions versées aux différentes institutions n'est pas synonyme d'une politique des subventions.

29^e observation : *La Municipalité est invitée à préciser dans quels délais elle présentera au Conseil communal sa réflexion de politique sociale communale, entamée en 2004.*

Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL)

Cet organe mis en place pour les étrangers établis de longue date qui ne pouvaient pas exercer de droits politiques n'a plus de raison d'être dès lors qu'ils ont le droit de vote et d'éligibilité. Il reste cependant leur porte-parole. Il s'est associé au Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) pour l'organisation des séances d'information aux étrangers au sujet de leurs droits politiques.

30^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter ses observations au sujet des séances d'information aux étrangers concernant leurs droits politiques et à dire au Conseil si elle compte renouveler l'expérience avant les élections communales de 2006.*

Unité socio-éducative de terrain (UnISET)

Le rapport publié l'année dernière recommandait de maintenir la structure UnISET. Il soulevait toutefois aussi quelques questions, concernant en particulier la problématique du rôle de l'UnISET en cas de consommation de cannabis, ou encore sur ce qu'on voulait obtenir à Saint-Laurent. Un projet existe d'essayer de déplacer ces toxicomanes vers la soupe populaire, où ils pourraient consommer l'alcool qu'ils amèneraient.

31^e observation : *La Municipalité est invitée à informer le Conseil communal sur le travail de l'UnISET notamment à Saint-Laurent, et sur l'évolution et l'évaluation de la situation et du projet.*

Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

Hygiène

Le contrôle des denrées alimentaires a été effectué en 2004 pour la première fois par le Canton. Le personnel des stands de la Fête de Lausanne qui ne sont pas conformes doit suivre une deuxième fois le cours d'hygiène obligatoire organisé par la Ville. Les problèmes sont en général dus à un entreposage à une température trop élevée, ou à une hygiène des mains par trop douteuse... Aux dires de la chef de service, la quantité de cas dénoncés aurait probablement été la même si la Ville avait été responsable du contrôle. Le laboratoire cantonal souhaiterait cependant diminuer le nombre de stands, par souci d'hygiène.

Chamberonne

Le groupe de travail continue les mesures de pollution, mais on peine à comprendre qui se sent vraiment responsable de cette situation ou de prendre des mesures d'assainissement... Les commissaires ne peuvent que réitérer leur observation de 2003, pour inciter vivement la Commune à faire intervenir l'Autorité cantonale pour prendre sérieusement en main ce problème.

32° observation : *La Municipalité est invitée comme l'année dernière à intervenir auprès du Canton pour que la Chamberonne soit assainie.*

TV Bourdonnette

Ce projet fonctionne grâce au soutien de la FLCL et de la Ville, qui financent chacune un poste de responsable technique à 80% (Fr. 60'000.– par an chacune). Une collaboration est envisagée avec Tvrl, pour une éventuelle rediffusion de certaines émissions. Certains habitants s'y investissent, une bonne collaboration s'est établie avec le centre de loisirs. Il serait souhaitable que des jeunes d'autres quartiers puissent profiter de cette possibilité.

33° observation : *La Municipalité est invitée à proposer à d'autres centres de loisirs de Lausanne de partager l'expérience de TV Bourdonnette, afin de permettre à des jeunes de se familiariser avec des techniques vidéo.*

Logement

La procédure pour demander que l'unité ait un accès direct aux postes concernés de la déclaration d'impôts est en cours en 2005. Si elle aboutit, les contrôles sur dossiers seront plus nombreux. Comme chaque année, environ 1200 locataires ont subi un contrôle, et 151 ne remplissaient plus les conditions d'occupation d'un logement subventionné, ce qui représente plus de 12%. Ces personnes sont convoquées tous les 3 ou 4 ans. Au vu de la pénurie d'appartements subventionnés, il serait souhaitable que les contrôles soient plus rapprochés, afin de libérer des appartements ou de percevoir des suppléments de loyer. Ces derniers serviraient à financer une partie de l'allocation au logement.

34° observation : *La Municipalité est invitée à convoquer les locataires des appartements subventionnés au moins tous les deux ans, ou à effectuer davantage de contrôles, de façon à pouvoir attribuer les logements subventionnés aux véritables ayants droit.*

Service du travail Lausanne

La partition du Service social et du travail semble assez évidente au niveau des prestations fournies, même si une grande partie de la clientèle a recours au Service social (besoin d'assistance), et au Service du travail (puisqu'en même temps elle cherche du travail). Vu l'ampleur des tâches et les problèmes récurrents qu'a connus ce secteur, cette partition aurait pu se faire sans attendre la retraite du chef de service. Les commissaires notent avec satisfaction qu'une convention de collaboration a été établie entre les deux services nouvellement créés.

Si l'installation à la Riponne des bureaux du service peut s'expliquer par le manque de place à Chauderon et le souci d'utiliser les locaux appartenant à la Ville, les commissaires se demandent si l'éloignement par rapport à Chauderon ne pose pas un certain nombre de problèmes aux collaborateurs et aux usagers, particulièrement pour ceux qui ont recours aux services complémentaires entre ORP et services sociaux.

35° observation : *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal quant au choix de la localisation du Service du travail à la Riponne, ainsi que sur les possibilités de regroupement envisagées lorsque l'immeuble de l'Administration communale sera construit au Flon.*

Programme communal d'emplois temporaires (PCET) et Emplois temporaires subventionnés lausannois (ETSL)

Le service reçoit une subvention cantonale de Fr. 10'362'000.– pour l'ORP, qui représente environ 71% des produits du service. Des recettes supplémentaires sont assurées par le PCET, qui facture les travaux effectués par des chômeurs dans les services de la Commune ; et par les ETSL, du type Solidarité Jouets, indemnisés par l'assurance chômage, correspondant à une commande annuelle du

Service cantonal de l'emploi (SDE), pour laquelle une recette de Fr. 3,8 millions est inscrite au budget 2005 de la Commune.

Les mesures de réinsertion professionnelle sont proposées durant la période de deux ans pendant laquelle le travailleur est au bénéfice de l'assurance chômage (AC). La Commune fait en sorte que les gens s'orientent vers une formation en rapport avec leurs compétences. Ces mesures sont destinées à des personnes sans expérience ou qui manquent de confiance, ou dont les connaissances professionnelles sont devenues obsolètes.

Les personnes à l'ASV (Aide sociale vaudoise) sont engagées pour une période de 12 mois dans des programmes PCET. Ces mesures sont-elles de nature à donner de vraies chances de réinsertion, ou permettent-elles principalement de reconstituer le droit au chômage ?

36^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter des résultats de mesures de formation et de réinsertion professionnelle destinées aux personnes touchant l'ASV.*

Ces périodes de formation avec un encadrement professionnel durent environ 6 mois. Le SDE souhaite une amélioration des rapports d'évaluation : si les maîtres socioprofessionnels ont les compétences pratiques nécessaires, il leur manque souvent les connaissances pour faire des bilans en début et en fin de stage.

Inspection du travail (ITL)

Le Seco cherche à harmoniser les contrôles au niveau suisse. Une expérience pilote se déroulera en 2005 avec la participation de trois Cantons, avec le soutien d'un outil méthodologique destiné aux contrôles en entreprise.

Un projet de loi des Chambres fédérales prévoit de donner une base légale pour lutter contre le travail au noir, mais cette loi sur le travail illicite est toujours en préparation... (à noter que ce projet de loi était déjà cité comme tout proche dans le rapport de gestion pour 2001...).

Des commissions cantonales tripartite (pour l'hôtellerie) ou quadripartite (pour le bâtiment) effectuent les contrôles dans ces deux domaines.

L'ITL a demandé un mandat pour pouvoir continuer à contrôler 20 entreprises par année. Suivant le type d'infractions, elle fait elle-même les dénonciations ou transmet sa plainte à la tripartite, qui intervient auprès du service cantonal ; ce dernier prononce un avertissement ou inflige une sanction (par exemple pour les problèmes concernant la Loi sur l'établissement des étrangers, ou la Convention collective nationale du travail).

L'ITL ne contrôle à Lausanne pratiquement que des entreprises de service, du type nettoyage, coiffeurs, etc.

Depuis octobre 2004, l'ITL a contrôlé une quarantaine d'établissements subventionnés, sur les 120 que compte la ville. Elle n'a pas constaté de grosses infractions. Ce d'autant plus que ces institutions sont soumises à toute une série d'obligations exigées par la Ville pour l'obtention de subventions, telles que l'obligation de prouver qu'elles ont versé des cotisations sociales ou qu'elles respectent les barèmes de salaires de la Ville ou de l'Etat de Vaud.

Les commissaires continuent à ressentir de la gêne face à l'interdiction qu'ont les enquêteurs de faire état de constatations qui seraient faites dans les domaines sortant de leur stricte compétence.

Service social Lausanne

La volonté du nouveau chef de service de prendre et d'appliquer des mesures de réorganisation est évidente. Les commissaires aimeraient relever l'importance du travail fourni par le chef de service dans le but d'établir toute une série de documents pour formaliser le travail dans le service. L'ampleur des actions entreprises montre qu'il y avait à faire. Les rapports de la commission ad hoc du Conseil communal (du 22 avril 2004) et du Contrôle cantonal des finances (CCF) sont suivis d'effets concrets. Les commissaires sont satisfaits de voir que plusieurs des mesures prises vont dans le sens des observations émises par la Commission, et que le travail accompli avait toute sa pertinence.

Ces mêmes mesures de réorganisation, si elles sont nécessaires et répondent à plusieurs années de demandes, provoquent évidemment des mouvements de mécontentement dans le service. Il sera nécessaire d'en mesurer l'ampleur et l'évolution, ainsi que les effets sur le travail du service.

Un groupe (composé d'un représentant de chacune des fonctions concernées et de l'organisatrice) a travaillé à l'élaboration des procédures pour l'attribution de l'aide sociale : une check-list de contrôle (liste de contrôle de conformité) d'environ 110 questions a été rédigée. Cette liste se veut le reflet de la norme ASV du DSAS (récapitulatif des 103 pages du recueil du SPAS), et contient toutes les questions que les collaborateurs doivent se poser lors des différentes étapes du traitement de l'aide sociale. Ces procédures doivent régler la rationalité et la sécurité financière.

Cette liste sera un des outils pour le contrôle interne, et servira aussi de base pour les audits externes. Elle a été élaborée avec l'agrément du CCF, et soumise au SPAS (ce dernier souhaiterait d'ailleurs que d'autres Communes puissent l'utiliser). Cette liste aurait dû être validée fin 2004 par le SPAS, mais dans les faits, ce dernier a pris du retard, et elle n'a été approuvée et diffusée dans le service qu'au mois d'avril 2005. Elle se trouve sur l'Intranet.

Ce groupe est aussi chargé de clarifier les tâches : le travail administratif de l'assistant social (AS) doit être transféré au collaborateur administratif, qui aura un deuxième regard sur la constitution des dossiers d'aide sociale. Il est prévu par la suite que ce groupe revoie et actualise les descriptions des postes de chefs de groupe et de chefs de bureau, le chef de service reconnaissant lui-même que l'articulation des tâches entre les deux types de poste laisse à désirer pour le moment. On peut se demander comment s'est organisé leur travail jusqu'à maintenant...

L'engagement des chefs de groupe, entrepris par l'ancien chef de service, a été finalisé en mai 2004. L'un d'entre eux a été licencié pendant la période d'essai, et son successeur entrera en fonction à mi-juillet 2005.

Si la nouvelle organisation du travail entre d'une part l'assistant social et le chef de bureau, et d'autre part, le secrétaire évaluateur et le chef de groupe était un des buts du préavis N° 2003/12 sur le renforcement administratif au CSR, la question se pose de connaître la réalité de l'application dans les faits, et de savoir si cette nouvelle organisation ne pose pas des problèmes au niveau de la coordination, des contrôles ou des décisions finales.

Contrôle interne

Sur recommandation du CCF, le Département de la santé et de l'action sociale a exigé l'instauration d'un contrôle interne : en avril 2004, le nouveau chef de service a demandé l'engagement d'une qualicienne/organisatrice, entrée en fonction le 1^{er} janvier 2005. Elle consacrera de un tiers à la moitié de son temps à des contrôles sur la base de la check-list, comme auditrice interne, en analysant des dossiers extraits de façon aléatoire. Ce contrôle permettra de prendre des mesures préventives et d'apporter des améliorations aux procédures. Le rapport-préavis N° 2003/12, pour le renforcement administratif au CSR, prévoyait quant à lui que le chef de groupe consacrerait 15% de son temps de travail au contrôle des dossiers.

37^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter un bilan de la situation après la mise en place des chefs de groupe, en particulier dans l'allégement des tâches administratives des chefs de bureau (au profit de quelles tâches ?), et de la qualité du contrôle interne.*

L'AS fait signer depuis le 1^{er} avril une déclaration mensuelle au bénéficiaire ASV concernant ses revenus et la composition de son ménage.

En cas de doute, l'AS a recours au Groupe ressources. Ce dernier examine en tous les cas les dossiers des indépendants.

Le CSR de Lausanne a un accès direct informatique au Contrôle des habitants, pour vérifier que le requérant d'aide est bien domicilié à Lausanne. Il peut également obtenir auprès de l'Office des impôts rapidement et gratuitement les données fiscales nécessaires pour les décisions d'aide sociale.

Deux enquêteurs sont engagés dans la lutte contre la fraude.

PROGRES

Les comptes GEASV et GERMR ont été mis à zéro, et abandonnés et bloqués au début 2005.

La gestion de l'aide sociale se fait désormais entièrement par PROGRES, qui a été considérablement amélioré. Cependant, la saisie ne semble pas toujours pratique, et PROGRES reste un outil très complexe, même s'il semble plus complet et plus utilisable qu'avant. Il y a même des utilisateurs satisfaits de travailler avec PROGRES ! (*dixit* le chef de service). La *hotline* cantonale transmet les modifications aux informaticiens du service, qui communiquent les indications utiles aux collaborateurs concernés. Un secrétaire évaluateur (SE) volant assure une *hotline* pour PROGRES.

38^e observation : *La Municipalité juge-t-elle efficace la manière dont se transmettent les informations de fonctionnement du logiciel PROGRES aux assistants sociaux ou au personnel administratif ?*

Le logiciel communal SS000 est encore utilisé pour avoir accès aux mutations du Contrôle des habitants, et pour la gestion de l'aide sociale communale.

Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie (OCC)

PROGRES peut fournir la liste de toutes les personnes pour lesquelles il n'y a plus eu de versement d'aide depuis deux mois. Cette liste Excel est transmise via le Service des assurances sociales par courriel chaque semaine à l'OCC, qui doit vérifier que les versements totaux ou partiels concernant les primes d'assurance maladie sont versés à bon escient.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Le SPAS semble encore tarder à répondre aux demandes de précisions du CSR (la check-list aurait dû, par exemple, être validée à fin 2004 par le SPAS). Le chef de service du CSR a demandé que l'on tienne à jour la liste des demandes, ainsi que les délais de réponse.

Lausanne a établi une directive pour annoncer au SPAS ce qu'elle allait faire en attendant que ce dernier lui communique des directives complémentaires. Le SPAS rend pour l'instant une déclaration « constatatoire » pour chaque cas d'indu qui lui est signalé.

Cela ne fonctionne pas encore à satisfaction, mais les commissaires espèrent que le SPAS réagira à l'avenir avec plus de célérité aux demandes du CSR.

39^e observation : *La Municipalité est invitée à dresser l'état des relations entre le Service social et le SPAS, en particulier en ce qui concerne la mission de contrôle, d'information et de conseil.*

Unité d'assainissement financier (UnAFin)

Les chiffres fournis dans le rapport 2004 sont inexacts, et donnent une fausse idée du rendement de cette unité, qui pourrait cependant être analysé. Les données exactes sont les suivantes :

Cumul des impôts payés par les clients de l'UnAFin de 2001 à 2004

année	Nb de dossiers	part communale	part cantonale	IFD	totaux
2001	non tenu				
2002	22	54'875.10	67'418.05	non tenu	122'293.15
2003	48	140'121.80	172'149.70	non tenu	312'271.50
2004	60	131'272.00	209'413.00	21'134.00	361'819.00
totaux		326'268.90	448'980.75	21'134.00	796'383.65

40^e observation : *La Municipalité est invitée à présenter un bilan précis de l'activité de l'UnAFin. Comme demandé l'année dernière, elle est également invitée à présenter le profil sociodémographique de ses utilisateurs.*

Service des parcs et promenades

Bourget

Les collaborateurs préparent les emplacements pour les foyers et mettent du matériel à disposition (bois, bennes, conteneurs), mais ils ont renoncé à faire de la prévention active dans le cadre des fêtes de fin d'études, car les dégâts ne diminuent pas : les verres cassés pendant ces « fêtes », en particulier, sont un vrai danger, et occasionnent un grand travail de manutention lors du nettoyage. D'une manière générale, il semble que les fêtes spontanées ne donnent pas lieu à ce genre de dégâts, et que ces utilisateurs laissent les lieux en assez bon état.

41^e observation : *La Municipalité est invitée à envisager une collaboration avec la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation dans le cadre de la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous » ou dans le volet « Jeunesse et formation » d'Agenda 21, pour le respect des lieux au Bourget (ou ailleurs...) et leur remise en état après les fêtes de fin d'études.*

Les cours suivis avec les employés des tl pour la formation du personnel en contact avec le public permettent de mieux gérer les situations de crise. Les accrochages entre les propriétaires de chien et les horticulteurs sont en baisse.

On peut saluer la collaboration instaurée avec l'Université de Lausanne : des professeurs viennent donner des cours de botanique dans les serres, qui sont également visitées par les étudiants de Marcelin. On pourrait souhaiter qu'une telle collaboration avec l'Université se développe avec d'autres services.

Six des « Lausanne Jardins » seront maintenus (Palmatifide, Mina-lobata, Convergence, Jardin avec entrain, les petits chevaux du giratoire de Malley, et le jardin derrière Kléber-Méleau).

Jardin du mu.dac

Si les tontes ont été rapprochées, on cherche vainement un quelconque aspect « léché », pour reprendre le terme de la Municipalité. Un entretien simple et pas cher pourrait offrir mieux qu'un peu de gazon et quelques fleurs.

42^e observation : *Comme la Commission de gestion et le Conseil communal l'avaient déjà demandé l'année dernière, la Municipalité est invitée à proposer un aménagement simple du jardin sous la cathédrale, en rapport avec le prestige du lieu, et à veiller à ce qu'aucun véhicule ne se gare dans cette zone.*

Remerciements

Les commissaires remercient la directrice, les chefs de service, et toutes les personnes qui les ont si aimablement reçus et renseignés.

AS	Assistant social
ASV	Aide sociale vaudoise
CARL	Centrale alimentaire de la région lausannoise
CCF	Contrôle cantonal des finances
CSR	Centre social régional
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
ETSL	Emplois temporaires subventionnés de Lausanne
FEEL	Forum des étrangères et étrangers de Lausanne
FLCL	Fondation lausannoise des centres de loisirs
ITL	Inspection du travail de Lausanne
MHL	Musée historique de Lausanne
NEM	Requérants frappés d'une non-entrée en matière
OCC	Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie
ORP	Office régional de placement
PCET	Programme communal d'emplois temporaires
PROGRES	Un logiciel cantonal pour la gestion de l'aide sociale
RMR	Revenu minimum de réinsertion
SDE	Service de l'emploi
SEVEN	Service cantonal de l'environnement et de l'énergie
SPAS	Service cantonal de prévoyance et d'action sociales
SS000	Un logiciel communal pour la gestion de l'aide communale
UnAFin	Unité d'assainissement financier
UnISET	Unité socio-éducative de terrain

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

L'exercice 2004 a été caractérisé par la poursuite de la réorganisation de certains secteurs suite aux démarches d'approches influencées par la libéralisation du marché de l'électricité qui paraît inéluctable à moyen terme. S'est également posée la restructuration à la tête de certains secteurs afin d'optimiser le fonctionnement de divers services notamment par une rationalisation de la partie commerciale.

Une séance de direction, à laquelle participait l'ensemble des chefs de service, a permis aux commissaires d'avoir une bonne vision d'ensemble du fonctionnement entre services et des préoccupations majeures en cours.

L'obtention de certaines reconnaissances sous forme d'attestations et de prix au niveau national et international a renforcé l'esprit d'équipe à tous les niveaux.

Il est également ressorti de l'ensemble des visites effectuées, une surcharge chronique du personnel, cela malgré une optimisation des forces effectuées entre divers secteurs afin de rendre les collaborateurs plus polyvalents. Il est fort probable que des problèmes puissent survenir à bref délai, découlant de la situation évoquée.

Certains secteurs ont fait l'objet des restructurations permettant « l'économie » d'un chef de service, d'une secrétaire et d'un collaborateur dans le cadre de l'application des normes ISO.

Secrétariat général

Le travail principal dans ce secteur a principalement porté sur les remarques ayant fait l'objet du préambule.

Il a également provoqué un développement important par les nombreux contacts mis en place avec les différents partenaires commerciaux tels que eos/Romande Energie, par exemple. D'importants échanges ont eu lieu afin de consolider les échanges et la sécurité d'approvisionnement. La mise en place d'un système de facturation aux clients, permettant en fonction de l'évolution des lois, a été mise en place.

Une centrale d'achat (SPONTIS) a fait l'objet d'un important travail, actuellement encore en cours, afin de rationaliser et par là d'optimiser les approvisionnements en vue de les rendre plus efficaces et économiques.

43^e observation : *La Municipalité est invitée à poursuivre ses efforts en vue de rationaliser les centrales d'achat, notamment dans le cadre de la centrale SPONTIS, et à renseigner la Commission de gestion sur l'évolution de ces démarches.*

Service du gaz & du chauffage à distance

Un déplacement sur le site de GAZNAT à Aigle a permis de se rendre compte du système d’approvisionnement en gaz de la Commune et d’autres secteurs placés sous sa responsabilité, de même qu’une présentation de la structure des prix pratiqués.

Chauffage à distance

Un état du développement général, mis en place, a fait l’objet d’un exposé détaillé, de même que l’apport de Tridel dans le contexte en place.

Sécurité

Les efforts continus effectués dans tous les secteurs relevant des SI doivent faire l’objet d’une mention spéciale pour ce service, qui devrait servir d’exemple pour bien d’autres secteurs.

Service de l’électricité

Les commissaires ont visité le Centre d’exploitation de Pierre-de-plan CEPP II, qui regroupe l’ensemble principal d’alarme en cas de panne ou problème dans différents secteurs sous responsabilité des SI. Une visite de travaux en fouilles ainsi que d’aménagements dans le secteur du m2 a également été effectuée. Le chantier du m2 provoque une surcharge importante de travail pour le service électrique, déplacement de conduites, installations provisoires qui ne sont pas de nature à alléger la tâche pour les services.

Une visite de l’aménagement hydro-électrique de Lavey a été organisée. Elle a permis d’évaluer le résultat obtenu par la révision complète d’une des turbines. Une modernisation importante a été effectuée par l’apport d’un système informatique de détection de pannes et de signalisation des travaux d’entretien à exécuter.

Dans une large mesure, ces travaux ont été effectués par le personnel de l’usine, renforcé à cette occasion par des collègues mis à disposition depuis les SI de Lausanne, De plus, deux apprentis polymécaniciens ont été engagés dans cette opération, leur permettant ainsi de parfaire leur formation de manière judicieuse.

Un accident est à signaler, survenu lors de travaux de réparation lors d’une fuite d’huile détectée au fond d’une turbine. Suite au bon réflexe de l’ouvrier engagé dans cette opération, les conséquences ont pu être limitées, le collaborateur concerné ayant repris son travail depuis lors. Des dispositions ont immédiatement été prises afin d’éviter qu’un tel événement puisse se reproduire.

À cette même occasion, le barrage de retenue sur le Rhône a également été visité, permettant d’apprécier les mesures mises en place pour améliorer la sécurité du personnel.

Eclairage public

Une visite en soirée a été organisée, permettant aux commissaires une bonne appréciation de divers systèmes utilisés et adaptés aux situations particulières allant de l’éclairage sur les grandes artères de la ville aux aménagements de parcs, promenades et parkings. De manière générale, un important effort est mis en œuvre pour standardiser au mieux ces installations dans un but économique lors d’achats groupés, tout en ne perdant pas de vue l’utilisation peu gourmande lors de leur consommation. Un passage par le pont Bessières a permis d’apprécier une tentative pour améliorer la vision nocturne à cet endroit.

Des modèles visualisés de diverses possibilités ont également été présentés, études destinées à une meilleure mise en valeur esthétique de l'ouvrage, tout en améliorant sensiblement la qualité de l'éclairage au niveau piétons et circulation.

44^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures pour améliorer l'éclairage du pont Bessières.*

Service du magasin général – Magesi

Une visite détaillée du site a, à nouveau, retenu l'attention des commissaires, confirmant que ces espaces et locaux ne sont pas utilisés, et de loin pas, à leur possibilité d'occupation et par là de rendement. Il s'agit d'un outil particulièrement efficace ayant fait l'objet d'un investissement considérable de la part des Lausannois.

Un sérieux effort doit être fait afin de mieux rentabiliser ces surfaces et installations. Il s'agit d'y mettre la volonté voulue, les demandes allant dans ce sens ne manquant pas.

45^e observation : *La Municipalité doit absolument mieux utiliser les surfaces du site du Magesi.*

Service multimédia

Ce secteur commercial connaît un développement réjouissant correspondant à la démarche de la clientèle. La structure mise en place mérite d'être soutenue afin d'avoir un outil performant correspondant à l'évolution rapide de ce secteur.

Les commissaires ont reçu des réponses appropriées aux questions posées. Ils remercient les chefs de service, l'ensemble des collaborateurs et la Direction des services industriels pour leur disponibilité et les informations nombreuses et détaillées reçues.